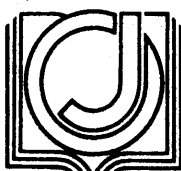


SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION,
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15.



TÉLÉPHONE :
Rens. (1) 45-75-62-31 Adm. (1) 45-78-61-39
TELEX 201176 F DIR JO PARIS

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

COMPTE RENDU INTEGRAL

32^e SEANCE

Séance du mercredi 4 décembre 1985

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE M. PIERRE CAROUS

1. **Procès-verbal** (p. 3537).
2. **Protestation contre la visite d'un chef d'Etat** (p. 3537).

MM. Adolphe Chauvin, André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

Suspension et reprise de la séance

3. **Loi de finances pour 1986.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3537).

Suite de la discussion générale :

Politique dans le domaine de l'industrie (p. 3537)

MM. Marcel Lucotte, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Marcel Daunay, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Daniel Hoeffel, Louis Souvet, Jean Boyer, Alfred Gérin.

Suspension et reprise de la séance

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

MM. Paul Malassagne, Guy de La Verpillière, Serge Mathieu.

Politique dans le domaine de la communication audiovisuelle (p. 3550)

MM. Jean Cluzel, rapporteur spécial ; Charles Pasqua, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget (Budget et consommation) ; Pierre-Christian Taittinger.

Renvoi de la suite de la discussion.

4. **Candidatures à une commission mixte paritaire** (p. 3557).
5. **Transmission d'un projet de loi** (p. 3558).
6. **Dépôt d'une proposition de loi** (p. 3558).
7. **Dépôt de rapports** (p. 3558).
8. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 3558).
9. **Ordre du jour** (p. 3559).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRESIDENCE DE M. PIERRE CAROUS, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures quarante-cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

PROTESTATION CONTRE LA VISITE D'UN CHEF D'ETAT

M. Adolphe Chauvin. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Chauvin.

M. Adolphe Chauvin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le chef de l'Etat polonais est reçu ce matin même à dix heures par M. le Président de la République française.

Ce dernier notait, le 21 mai 1980, « une certaine faiblesse de la France face à ses interlocuteurs ». Or, voici qu'aujourd'hui il reçoit en chef d'Etat le dictateur sans visage qui a jeté sur la Pologne le manteau froid du totalitarisme et de la répression.

Je pense que le Sénat, à cette heure, se doit d'élever une vive protestation contre cette rencontre hâtive et condamnable, qui ne correspond pas à la conception que nous avons de l'honneur de notre pays. Il ne suffit pas qu'il demande à être reçu pour que n'importe quel responsable politique puisse l'être.

Monsieur le président, pour protester contre cette rencontre, et en signe de solidarité avec les Polonais opprimés, nous demandons une suspension de séance d'un quart d'heure. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. André Labarrère, ministre délégué. Monsieur le président, c'est sur le déroulement des travaux que je souhaiterais intervenir.

Je suis un peu gêné dans la mesure où, à midi, à lieu la conférence des présidents à l'Assemblée nationale. Je serai donc obligé de quitter le Sénat à onze heures quarante. Peut-être la suspension de séance pourrait-elle être écourtée, puisqu'il s'agit, en fait, d'un geste symbolique.

M. le président. Monsieur Chauvin, acceptez-vous la proposition de M. le ministre ?

M. Adolphe Chauvin. Je comprends tout à fait le souhait de M. le ministre. J'ai demandé une suspension de séance pour marquer notre réprobation, et j'accepte que sa durée ne soit que de cinq minutes.

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à neuf heures cinquante, est reprise à neuf heures cinquante-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

3

LOI DE FINANCES POUR 1986

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1986, adopté par l'Assemblée nationale (nos 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 1985-1986).

Politique dans le domaine de l'industrie

M. le président. Dans la suite de la discussion générale, le Sénat va aborder la politique en matière d'industrie.

La parole est à M. Lucotte, rapporteur pour avis.

M. Marcel Lucotte, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention portera plus particulièrement sur la politique énergétique conduite par le Gouvernement.

Je rappellerai tout d'abord que, malgré un effort sensible qui a permis à notre pays d'atteindre un taux d'indépendance énergétique de 42,6 p. 100 en 1984, la facture énergétique de la France s'est encore alourdie et atteint 188,8 milliards de francs. Quant à la consommation d'énergie, après trois années consécutives de diminution, elle a repris légèrement en 1984 et 1985.

J'examinerai quelques points importants du problème de l'énergie en France.

En ce qui concerne la politique charbonnière, après les errements du début de la législature - rappelons qu'un objectif de production de 30 millions de tonnes par an avait été assigné aux Charbonnages de France par M. Mauroy, contre l'avis de tous les experts sérieux - le Gouvernement est revenu à la réalité en laissant l'établissement déterminer librement le niveau optimal de sa production compatible avec le rétablissement de son équilibre financier, et en lui garantissant le maintien en francs constants de la subvention aux Houillères nationales d'ici à 1988.

Dans ce nouveau contexte, Charbonnages de France s'est fixé un objectif de retour à la rentabilité industrielle et a décidé de concentrer l'exploitation sur les sièges les plus performants. Cette nouvelle stratégie se révèle payante puisqu'en 1984 la production a atteint 18,18 millions de tonnes - moins 1,8 p. 100 - le rendement moyen au fond progressant de 4,5 p. 100 et le déficit d'exploitation de Charbonnages de France étant ramené de 768 millions de francs à

13 700 000 francs par rapport à 1983. Cependant, ces résultats ont été obtenus par la fermeture de certains sites non retenus parmi les « points d'ancrage » sur lesquels devra se concentrer l'activité productive.

Au total, les réductions d'effectifs ont touché 5 260 agents en 1984 et 2 736 au premier semestre 1985. Votre commission a noté avec satisfaction que ces réductions d'effectifs n'ont comporté aucun licenciement, compte tenu de départs en retraite normale, de retraites anticipées, des conversions, des transferts à E.D.F., des retours au pays d'immigrés et de mutations d'un bassin à l'autre. La mise en œuvre de deux instruments d'accompagnement de cette nouvelle politique charbonnière, les crédits de reconversion des zones minières et la convention passée avec E.D.F. ont permis de mieux prendre en considération la dimension sociale du problème charbonnier. C'est ainsi que les sociétés de conversion Sofirem et Finorpa ont assuré le maintien de 3 460 emplois en 1984 et 4 827 emplois pour les neuf premiers mois de 1985. De même, les fonds d'industrialisation des bassins miniers contribuent à mieux tourner vers l'avenir les régions concernées. Enfin, le bilan de la convention liant pour cinq ans E.D.F. et Charbonnages de France dans les domaines énergétique et social est satisfaisant, mais on peut regretter le différend qui a opposé ces deux entreprises nationales, les conduisant jusqu'à une procédure juridictionnelle.

Le changement de stratégie de Charbonnages de France qui se comporte aujourd'hui en véritable entreprise industrielle commence à porter ses fruits et atteindre l'équilibre financier en 1988 semble désormais réalisable.

J'aborderai, en deuxième lieu, la politique gazière. Le gaz naturel représente aujourd'hui 12,3 p. 100 de la consommation totale d'énergie et notre approvisionnement est couvert pour les trois quarts par des importations. L'Algérie demeure notre premier fournisseur, devant les Pays-Bas et l'U.R.S.S.

L'année 1984 a été marquée par une renégociation des contrats hollandais et soviétiques, portant sur les prix et les quantités, qui devrait permettre d'obtenir des économies de l'ordre de un milliard de francs pour 1985. Votre commission s'est félicité de cette reconnaissance, par nos fournisseurs, de la loi du marché. Elle a déploré, toutefois, que les pouvoirs publics n'aient pas entrepris la renégociation du contrat algérien qui pose pourtant le plus de problèmes.

Le gaz algérien est en effet coûteux - 15 p. 100 de plus que les autres gaz importés - et sans ce surcoût de 1,4 milliard de francs, Gaz de France aurait retrouvé l'équilibre financier en 1985.

L'établissement a en effet enregistré des pertes considérables : 2,3 milliards de francs en 1983 et 3 milliards de francs en 1984. Le caractère alarmant de sa situation financière a été souligné dans le dernier rapport de la Cour des comptes qui précise que le déficit de Gaz de France résulte à la fois de l'augmentation des charges d'exploitation, de l'insuffisance du prix de vente et d'une politique de financement conduisant à un endettement croissant. La dette de Gaz de France est ainsi passée de 8,8 milliards de francs en 1979 à 36 milliards de francs à la fin 1984, dont 51 p. 100 libellés en devises. Face à cette dégradation de sa situation, l'établissement a entrepris en 1985 une politique visant à restructurer son bilan par l'émission de titres participatifs et à réaménager sa dette pour diminuer la part des devises, 67 p. 100 de cette dette étant constituée par des francs français.

Par ailleurs, le Gouvernement a autorisé en avril 1985 la libération des tarifs du gaz aux industriels importants, ce qui s'est traduit par une hausse de 5 p. 100, le 3 avril, puis une baisse de 3 p. 100 en mai ; combinées avec le relèvement tarifaire intervenu en janvier 1985 - plus 4,9 p. 100 en moyenne - ces mesures devraient permettre de ramener le déficit à moins d'un milliard de francs pour 1985. Il est donc clair que sans le surcoût du gaz algérien, non compensé par le budget de l'Etat - contrairement à l'engagement du Gouvernement - Gaz de France aurait recouvré l'équilibre financier dès cette année.

Votre commission a déploré l'institution d'une taxation du gaz industriel - 0,95 centime par kilowattheure, par an - qui risque de favoriser le report sur des énergies concurrentes en pénalisant les petites et moyennes entreprises qui ont choisi le gaz.

J'en viens maintenant à notre approvisionnement en produits pétroliers. Les importations de pétrole brut se sont élevées à 67,1 millions de tonnes en 1984, en progression de

5 p. 100 par rapport à 1983, et la diversification de nos approvisionnements s'est poursuivie, les parts de l'Afrique noire, de l'Afrique du Nord et de la mer du Nord s'étant accrues au détriment essentiellement du Moyen-Orient. La diminution de nos achats dans cette zone s'est opérée par la baisse de nos enlèvements d'Arabie Saoudite - 9,3 millions de tonnes au lieu de 13,9 millions de tonnes. La facture pétrolière globale est passée de 131,8 millions de francs à 145,3 millions de francs en 1984 et s'est encore alourdie en 1985. Quant au prix des produits pétroliers, l'année 1985 a été marquée par la libération des prix des carburants qui a mis fin à une tradition de fixation des prix par l'administration, maintenue depuis une soixantaine d'années.

Un an après le début de l'application de cette réforme, il convient d'observer que les prix fixés librement depuis février 1985 sont restés constamment inférieurs à ce qu'ils auraient été si la formule automatique instituée en 1982 était restée en vigueur.

Quant au prix moyen du supercarburant hors taxes, il est resté inférieur aux prix européens. Cependant, cette libération des prix a accéléré la restructuration du réseau de distribution puisque 1 000 points de vente ont disparu en un an, ce qui rend d'autant plus indispensable l'action du fonds de modernisation du réseau mis en place en juin 1984. Mais il est encore prématuré de dresser un bilan de cette libération des prix, et l'on ne pourra porter un véritable jugement qu'au terme d'une période d'application plus longue, notamment lorsque l'on aura pu vérifier le maintien des prix en cas de retournement du marché pétrolier.

Mais, si l'on considère le prix des carburants en tenant compte des taxes, force est alors de constater que la France se situe au deuxième rang des pays européens pour le prix du supercarburant. Or, la loi de finances pour 1986 va dans le sens d'une nouvelle aggravation de la fiscalité pétrolière puisqu'elle prévoit une augmentation de 70 p. 100 de la taxe intérieure sur la consommation de fioul lourd.

Cette taxe, créée en 1982, a été multipliée par trois. Avec les nouvelles dispositions proposées, l'augmentation atteindrait 400 p. 100 par rapport à 1982. La fiscalité du fioul lourd est donc totalement discriminatoire par rapport aux autres formes d'énergie. Cette mesure va représenter une charge d'environ 2,5 milliards de francs.

E.D.F. ne consommant pratiquement plus de fioul lourd, cette charge va peser presque en totalité sur l'industrie française, surtout sur les petites et moyennes industries. En effet, 3 500 établissements de moins de 500 personnes consomment, en France, les deux tiers du fioul lourd. Or, il s'agit surtout d'industries anciennes, souvent en difficulté, telles que l'agro-alimentaire - 25 p. 100 - la chimie - 23 p. 100 - le papier carton - 11 p. 100 - le textile et le cuir - 10 p. 100.

L'augmentation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers concernant le fioul lourd va donc nuire à la compétitivité de l'industrie française, avec les risques de chômage accru que cela représente, notamment dans les régions de l'Est et du Nord où sont localisées la plupart de ces industries.

De plus, cette mesure ne peut qu'entraîner une réduction de la consommation de fioul lourd. Celui-ci étant un produit fatal du raffinage - 20 p. 100 à 25 p. 100 de la production - le raffinage français va devoir réduire sa production, limiter les quantités de pétrole brut traitées sur notre sol et donc importer des carburants, ce qui se traduira par une dépendance accrue vis-à-vis de l'étranger. Cette augmentation va donc amplifier le mouvement de fermeture de raffineries, déjà amorcé pour réduire les surcapacités de distillations et qui n'a pas empêché la dégradation de la situation financière des sociétés de raffinage : 7,9 milliards de francs de pertes économiques et 4,4 milliards de francs de pertes comptables en 1984.

Votre commission a déploré que les mesures budgétaires proposées aggravent la situation déjà critique d'une industrie qui répond à un impératif stratégique et économique.

Le projet de loi de finances pour 1986 comporte, en outre, une reconduction du prélèvement sur les résultats de l'exploitation de gisements sur le sol national.

Institué en 1985, ce prélèvement, qui devait être exceptionnel, visait à faire participer à l'effort de solidarité les entreprises pétrolières qui, selon les pouvoirs publics, bénéficiaient d'une rente de situation liée à l'exploitation en France de gisements totalement amortis. Le produit budgétaire

attendu de la reconduction de cette mesure est évalué à 1 120 millions de francs. Ce montant considérable est du même ordre de grandeur que le total des investissements annuels dans l'exploration.

Les dispositions proposées vont donc freiner le développement de la recherche d'hydrocarbures sur notre sol. Elles frappent les sociétés qui effectuent, de loin, le plus de recherches en France, à savoir Elf-Aquitaine et Esso, ce qui n'est guère cohérent avec la volonté, réaffirmée par le Gouvernement, de réduire la dépendance énergétique de notre pays vis-à-vis de l'étranger. En effet, grâce aux efforts des sociétés pétrolières, la capacité de production d'hydrocarbures liquides a triplé en quelques années - plus de 2 millions de tonnes en 1984 - l'apport des découvertes récentes atteint déjà 770 000 tonnes. De surcroît, chacun sait combien est de nature à inspirer la méfiance et à décourager l'initiative la répétition d'opérations fiscales qualifiées à l'origine d'« exceptionnelles ».

Je terminerai par l'électricité dont près de 63 p. 100 a été fournie par les équipements électronucléaires en 1984, contre 48 p. 100 en 1983.

Six nouvelles tranches nucléaires ont été couplées au réseau portant à trente-trois le nombre de tranches de la filière à eau pressurisée en exploitation. Au 1^{er} juillet 1985, vingt-deux tranches étaient en cours de construction. La disponibilité en temps des tranches de 900 mégawatts s'est élevée à 80 p. 100, taux comparable aux meilleurs résultats européens et très largement supérieur à ceux observés aux Etats-Unis et au Japon.

Par ailleurs - et c'est une première mondiale - s'est trouvée confirmée l'aptitude de ces équipements à suivre les variations de la demande et à participer au réglage de la fréquence. Les qualités de souplesse dans la conduite de ces ouvrages sont désormais supérieures à celles du thermique à flamme.

Ainsi, avec 32 900 mégawatts de puissance nucléaire, la France se situe au second rang des pays ayant développé un programme électronucléaire.

Ces excellentes performances techniques viennent confirmer le rôle majeur de l'électricité dans la réorganisation de l'approvisionnement énergétique de notre pays. Ainsi, avec 57,6 millions de tonnes d'équivalent pétrole sur 81,4 de tonnes d'équivalent pétrole, les énergies hydraulique et nucléaire, qui demeurent complémentaires, ont représenté 70 p. 100 de l'ensemble de l'énergie primaire produite dans l'hexagone, contre 33 p. 100 seulement lors du choc pétrolier. Nous disposons désormais de l'outil de production électrique le plus moderne d'Europe et la France commence à toucher les dividendes de l'effort électronucléaire engagé au début des années 1970. Elle bénéficie, grâce à l'électricité, d'une énergie largement disponible, économe en devises et compétitive. C'est pourquoi nous considérons comme indispensable la poursuite d'un programme électronucléaire minimal. Le Gouvernement a décidé d'engager une seule tranche en 1986, comme en 1985 ; mais pour les années ultérieures - 1987-1989 - certains préconisent une option zéro. Cette solution serait catastrophique pour notre industrie électronucléaire car elle casserait un outil industriel performant et se traduirait par de nombreuses suppressions d'emplois. Rappelons que cette industrie emploie 150 000 personnes et que Framatome, qui s'est engagé à reprendre la division « énergie » de Creusot-Loire, rencontre déjà des difficultés, en raison de la réduction à une tranche par an du programme électronucléaire. L'entreprise réalise en effet les quatre cinquièmes de son chiffre d'affaires dans le secteur nucléaire, malgré ses efforts de diversification. Il faudrait maintenir un rythme de deux commandes par an pour que le plan de charge reste suffisamment alimenté, car peu d'espoirs sont à attendre de l'étranger où les deux seules commandes réalisées - Egypte et Chine - sont au point mort. De même, Alsthom, qui réalise 25 p. 100 de son chiffre d'affaires dans le nucléaire, a déjà dû comprimer de 20 p. 100 ses effectifs travaillant dans ce secteur.

Les prévisions de consommation pour la fin de la décennie permettent, de toute façon, d'envisager deux tranches à partir de 1988 puisqu'elles atteindront 370 TWh en 1990 et 444 TWh en 1995. Dans ces conditions, il est indispensable de ne pas stopper le lancement de centrales pendant les deux prochaines années. Pour rentabiliser son parc, E.D.F. devra donc miser sur l'exportation et augmenter sa pénétration dans l'industrie.

Sur ces deux points, le bilan de l'application de la première année du contrat de plan est satisfaisant puisque, grâce à une action commerciale vigoureuse, les ventes d'électricité ont atteint 25,5 milliards de kilowattheures, soit deux fois plus qu'en 1983, et le solde exportateur des échanges est passé de 13,4 milliards de kilowattheures en 1983 à 24,8 milliards de kilowattheures en 1984.

Quant à la situation financière d'E.D.F., elle s'est nettement améliorée puisque le déficit a été ramené de 5,4 milliards de francs en 1983 à 900 millions de francs en 1984 et que l'exercice 1985 pourrait se solder par un bénéfice de 600 à 700 millions de francs.

Je dirai encore un mot de la politique d'économies d'énergie pour souligner qu'en dépit des sommes importantes affectées à l'A.F.M.E. - l'agence française pour la maîtrise de l'énergie - à savoir 956 millions de crédits budgétaires et 569 millions de francs au titre du fonds spécial de grands travaux en 1984, les résultats demeurent insuffisants, alors que les objectifs du 9^e Plan visaient à réaliser 3 400 000 tonnes d'équivalent pétrole d'économies d'énergie dans l'hypothèse d'une croissance économique faible. Les économies d'énergie supplémentaires ne sont estimées qu'à 2 200 000 tonnes d'équivalent pétrole.

Aussi est-il indispensable de revoir le fonctionnement de l'A.F.M.E. afin d'en améliorer l'efficacité, comme le suggère d'ailleurs un récent rapport de l'inspection des finances qui souligne l'insuffisance du dispositif actuel et conclut à la nécessité de préciser les missions de l'agence.

En conclusion, la commission des affaires économiques considère que, si la politique énergétique du Gouvernement s'est infléchie de façon positive dans certains domaines, elle comporte encore des incertitudes en matière d'électricité et demeure très contestable dans les secteurs pétrolier et gazier. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Daunay.

M. Marcel Daunay, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après l'amélioration sensible enregistrée en 1984 - le déficit de nos échanges extérieurs avait été ramené de 48,9 milliards à 25 milliards de francs - l'année 1985 est marquée par un net ralentissement du rééquilibrage puisque le déficit atteint 23,6 milliards de francs pour les neuf premiers mois contre 18,9 milliards de francs durant la même période de 1984. Ces résultats confirment la fragilité du redressement de notre commerce extérieur ; ainsi, l'objectif prioritaire du Plan de 1983, à savoir le rétablissement du commerce extérieur, est-il loin d'être atteint.

Certes, l'évolution de 1985 est liée à une conjoncture extérieure moins favorable. En effet, malgré le ralentissement important de l'augmentation des prix en France, le différentiel d'inflation est resté défavorable par rapport à la plupart de nos partenaires et a pesé, parfois lourdement, sur la compétitivité en matière de prix de nos produits, notamment à l'exportation.

Dans le même temps, le ralentissement de l'expansion aux Etats-Unis et au Japon, et la poursuite d'une faible croissance en Europe ont entraîné une moindre progression de la demande mondiale adressée à la France.

De plus, les niveaux records atteints par la monnaie américaine, notamment au cours du premier trimestre, s'ils ont permis des gains de compétitivité importants pour les produits français sur certains marchés, ont lourdement pesé sur les prix de nos importations, libellés pour plus du tiers en dollars.

Mais l'analyse de l'évolution sectorielle fait apparaître la persistance de faiblesses structurelles qui interdiront tout redressement durable tant qu'une politique plus vigoureuse ne sera pas menée.

Ainsi, sur le plan sectoriel, les résultats pour 1985 sont très différenciés.

L'excédent agro-alimentaire s'est accru de 5 milliards de francs au cours du premier semestre de cette année par rapport au premier semestre 1984. Cette évolution masque toutefois une dégradation du résultat des industries agro-alimentaires - performances réduites de 1 milliard de francs sous l'effet d'importations très soutenues - les échanges de

produits agricoles ayant dégagé un excédent supplémentaire de 6 milliards de francs. Ce résultat est dû notamment à l'essor des exportations céréalières - 4 milliards de francs de plus - les très bonnes récoltes de la campagne qui s'achève étant allées de pair avec une vive demande étrangère.

La facture énergétique s'est alourdie de 2,6 milliards de francs au cours du premier semestre, et ce malgré un important ralentissement en volume des importations au cours du second trimestre.

Cependant, l'évolution de la consommation énergétique et le maintien des stocks à un faible niveau, dans l'attente de la baisse parallèle du dollar et du prix des hydrocarbures, prévue pour la fin de l'année, ont permis de limiter les effets de l'évolution des prix par une légère réduction des volumes importés en fin de période.

En outre, l'excédent industriel s'est stabilisé, dans l'ensemble, à son niveau de 1984.

L'analyse selon les différents postes ne montre que des évolutions de faible amplitude dans la comparaison des données brutes de semestre à semestre. Toutefois, une étude menée sur la nature de nos échanges industriels fait apparaître pour la première fois un repli des livraisons liées aux grands contrats, qui peut être estimé à 3 milliards de francs pour le premier semestre de 1985.

Ainsi, force est de constater que, si la France dispose de points forts tels que l'agro-alimentaire, l'aéronautique et le matériel militaire, notre industrie est déficiente dans le secteur des biens d'équipement professionnel et dans celui des biens de consommation.

Il conviendrait de tout mettre en œuvre pour améliorer le solde de nos échanges de machines de traitement de l'information - moins 7 milliards de francs - de machines de bureau - moins 4,8 milliards de francs - de machines-outils - moins 2 milliards de francs - ou d'appareils radiologiques et médicaux - moins 1 milliard de francs - secteurs pour lesquels le taux de pénétration des produits étrangers varie de 75 à 100 p. 100.

Cette dépendance vis-à-vis de l'étranger ne fera qu'accroître le déficit de la balance commerciale en cas de reprise de l'investissement pour lequel est prévue une augmentation de 4 p. 100 en 1986.

De même, il est indispensable de reconquérir le marché intérieur pour un certain nombre de biens de consommation qui accusent des déficits importants, tels que l'électronique grand public - 6,9 milliards de francs - le meuble - 5 milliards de francs - la chaussure - 2,6 milliards de francs - les vêtements masculins - 2,3 milliards de francs - les jouets - 2,2 milliards de francs - ou l'équipement ménager : 2 milliards de francs.

Sur le plan géographique, le bilan de nos échanges au cours du premier semestre 1985 fait apparaître un accroissement de notre déficit avec les pays de l'O.C.D.E. - 43,9 milliards de francs au lieu de - 40,2 milliards de francs - qui recouvre des mouvements différenciés : une forte dégradation du solde énergétique liée à la diversification de nos approvisionnements pétroliers ; une légère amélioration des résultats agro-alimentaires, malgré les mauvais résultats avec la Communauté économique européenne ; une amélioration globale de nos échanges industriels avec l'O.C.D.E., portée notamment par nos échanges vers les Etats-Unis, alors que, dans le même temps, ils se dégradent avec la République fédérale d'Allemagne.

Nos échanges hors O.C.D.E. connaissent, au contraire, une évolution très favorable, liée notamment, d'une part, à l'apparition d'un excédent global du commerce extérieur avec les pays de l'Est (reprise des échanges industriels, importantes exportations agricoles) et, d'autre part, aux effets de la diversification de nos approvisionnements énergétiques qui compensent la forte dégradation de nos échanges industriels avec l'O.P.E.P.

La répartition géographique de nos échanges demeure donc peu satisfaisante. Aussi, la commission des affaires économiques insiste-t-elle sur la nécessité d'améliorer notre commerce extérieur avec nos partenaires de la Communauté économique européenne, puisque la France n'enregistre un excédent commercial qu'avec un seul pays, la Grèce, le déficit cumulé avec tous les autres atteignant 60,4 milliards de francs en 1984. De plus, c'est la France qui perd le plus de parts de marché des neufs principaux pays exportateurs de l'O.C.D.E. et notre part dans le commerce international est passé de 9,8 à 8,5 p. 100 en deux ans.

Enfin, nous sommes absents des marchés les plus porteurs à l'extérieur de l'O.C.D.E., qu'il s'agisse des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est - A.N.S.E.A. - ou de la Chine, qui ne représentent respectivement que 1 p. 100 et 1,6 p. 100 de nos échanges extérieurs.

La commission des affaires économiques déplore le retard pris par les entreprises françaises dans la prospection de ces marchés, d'autant plus intéressants que la situation financière des pays concernés en fait des clients solvables.

Ces résultats montrent clairement la nécessité de repenser la politique du commerce extérieur.

Le redressement de notre compétitivité passe par une politique industrielle différente, visant notamment à réduire les charges qui pèsent sur les entreprises et à libérer les prix industriels.

Quant à la politique de soutien au commerce extérieur, elle doit être renforcée. A cet égard, la commission des affaires économiques approuve la création d'une école nationale d'exportation qui devrait permettre d'améliorer la formation des techniciens et cadres supérieurs dans ce domaine. Mais elle considère que notre pénétration sur les marchés étrangers doit être accrue.

Il est regrettable que notre participation à des foires internationales soit nettement inférieure à celle de nos grands concurrents. Nous avons, en effet, participé, l'an dernier, à 170 manifestations à l'étranger, alors que la Grande-Bretagne était présente dans près de 400 foires internationales.

Qui peut m'expliquer l'absence de la régie Renault dans une foire aussi importante que celle de Bagdad, alors que d'autres firmes françaises ont pu ou ont voulu y participer ? L'Etat français peut-il se dispenser d'exporter dans ce domaine ? Veut-on, oui ou non, utiliser notre force de frappe commerciale que constitue l'exportation de nos produits agro-alimentaires ? Va-t-on laisser, par exemple, les Etats-Unis et la Nouvelle-Zélande nous pousser hors des places que nous occupons, du fait de notre refus d'actualiser les conditions de paiement sur ces marchés ?

La commission des affaires économiques déplore, en outre, l'insuffisance du soutien au commerce courant qui représente plus de 85 p. 100 de nos ventes à l'étranger et qui ne reçoit, selon une récente étude de la chambre de commerce et d'industrie, que 15 p. 100 environ des aides publiques.

Enfin, elle regrette que la reconquête du marché intérieur ait été sacrifiée à la promotion des exportations qui, si elle est indispensable, n'est pas suffisante pour retrouver l'équilibre de nos échanges.

En conclusion, il est indispensable d'engager un effort important pour redresser notre commerce extérieur afin de profiter de la baisse du dollar et de la reprise de la conjoncture mondiale. C'est à cette seule condition que nous pourrions réduire notre endettement extérieur. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Collomb.

M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, mon sieur le ministre, mes chers collègues, je me bornerai, dans les quelques minutes accordées à la commission des affaires économiques et du Plan dans le présent débat, à dresser le bilan de la politique industrielle menée par le Gouvernement depuis quatre ans.

En premier lieu, force est de constater que l'objectif de modernisation industrielle de la France, priorité du 9^e Plan, n'a pas été atteint. Les nationalisations de 1982 devaient être l'instrument privilégié de cette politique industrielle. Or, elles n'ont pas du tout tenu leurs promesses.

En matière d'emploi, tout d'abord, les chiffres publiés par l'Observatoire des entreprises publiques montrent que le secteur public industriel a perdu 85 000 emplois en trois ans, soit une chute de 10 p. 100 de ses effectifs, alors que l'industrie dans son ensemble en perdait 8 p. 100 et le secteur des P.M.I. 5 p. 100 seulement.

En matière d'investissements, la supériorité des entreprises nationalisées n'est pas non plus établie, en dépit de l'ampleur des dotations en capital accordées à ce secteur : plus de 60 milliards de francs depuis 1981.

Quant aux résultats financiers de l'ensemble du secteur public industriel - y compris Renault et la sidérurgie - ils se sont fortement dégradés, puisque l'on est passé d'une perte de 1 600 millions de francs en 1982 à une perte de 26 900 millions de francs en 1984. Certes, si l'on ne considère que les seules entreprises industrielles nationalisées en 1982, les résultats financiers se sont améliorés ; mais - et nos collègues de la commission des finances l'ont déjà souligné - ces performances tiennent pour beaucoup à une conjoncture internationale favorable. En outre, la structure de ces groupes industriels n'a plus qu'un lointain rapport avec la configuration qui était la leur en 1982 en raison des nombreuses restructurations intervenues depuis trois ans ; il y a eu des camouflages et des transferts de pertes qui diminuent sensiblement les performances.

Quant aux orientations stratégiques qui sous-tendent ces restructurations, elles sont dangereuses pour l'avenir, car les regroupements hexagonaux ont été préférés aux alliances internationales, dont les groupes français sont désormais exclus, notamment dans des secteurs vitaux tels que l'électronique, les télécommunications et l'informatique. Ces groupes seront défavorisés en cas de retournement de la conjoncture au cours des prochaines années.

Votre commission déplore la remise en cause des stratégies conduites par ces firmes avant 1981, car cette remise en cause répond davantage à des intérêts politiques qu'à des intérêts économiques.

Enfin, les nationalisations ont favorisé un recours accru des groupes publics au marché financier. Ces groupes se sont, en effet, dotés d'instruments privilégiés d'accès à l'épargne grâce aux titres participatifs et aux certificats d'investissement introduits en 1983, dont le montant d'émission atteint plus de 9 milliards de francs en trois ans. Au total, la ponction exercée par le secteur public a été considérable puisque 63 p. 100 de son financement a été assuré par l'emprunt.

Le bilan des nationalisations est donc décevant, tant du point de vue social, que des points de vue industriel et financier. Or, ces nationalisations ont coûté très cher et pèseront encore sur les finances publiques au cours des prochaines années. Les pertes sont, en effet, loin d'être compensées par les apports en capital ou les titres participatifs, et l'endettement du secteur public a crû de 73,6 p. 100 entre 1981 et 1984. Il est donc douteux que certaines entreprises, notamment la sidérurgie et Renault, puissent rembourser les emprunts destinés à couvrir leurs pertes ; il faudra vraisemblablement boucher les trous et transformer les prêts en capital en abandons de créances compensés par des aides publiques. Cette intervention budgétaire massive qui sera nécessaire au cours des prochaines années, qualifiée par certains de véritable bombe à retardement, est estimée à près de 30 milliards de francs entre 1986 et 1988.

Ainsi, les nationalisations, fleuron de la politique industrielle du Gouvernement, ont coûté très cher à la collectivité et n'ont pas permis la modernisation industrielle de la France.

Si la situation n'est pas brillante pour le secteur public, elle l'est encore moins pour les entreprises privées.

Le tissu industriel continue, en effet, de s'affaiblir. Les défaillances d'entreprises s'accroissent - 2 228 par mois au cours du premier semestre de 1983 contre 1 857 par mois en 1981 - et le chômage augmente.

La politique économique du Gouvernement continue à s'effectuer au détriment des entreprises. Si les prélèvements obligatoires ont diminué de 0,7 point par an depuis 1981 et 1984. Et la diminution actuelle va être vite remise en cause par l'aggravation de la fiscalité sur l'énergie, qui pénalise surtout les petites et moyennes entreprises.

Dans ces conditions, le léger redressement de la situation financière des entreprises risque de ne pas se confirmer.

Les entreprises françaises ont perdu leur compétitivité car les investissements, en dépit d'une récente reprise, sont en baisse depuis cinq ans.

Le taux d'investissement des entreprises n'a jamais été aussi faible, alors que, depuis 1983, on constate une reprise chez tous nos grands concurrents, reprise qui se traduit aujourd'hui par un écart de quinze à vingt points entre notre industrie et celle des grands pays industriels. D'ailleurs, la

part de marché détenue par la France dans les exportations mondiales a reculé : elle est passée de 12,2 p. 100 en 1980 à 10,1 p. 100 en 1984. Quant au taux de pénétration étrangère en France, il est passé de 26,9 p. 100 en 1980 à 32,1 p. 100 en 1984.

En ce qui concerne les différents plans sectoriels lancés par le Gouvernement depuis 1981 dans les domaines de la machine-outil, du papier, du cuir, du bois, du jouet ou de l'ameublement, ils ne constituent pas une réponse appropriée aux difficultés de l'industrie française et leur bilan n'est guère satisfaisant, pour un coût budgétaire extrêmement élevé. Cette politique industrielle n'a ni permis l'adaptation de l'appareil productif aux mutations technologiques ni préparé l'avenir. Par exemple, au lieu de mener une politique volontaire dans le secteur de l'électronique, le Gouvernement a transféré les dépenses de la filière sur le budget des P.T.T., les mettant à la charge des usagers du téléphone.

Ainsi, dans tous les secteurs industriels, force est de constater que la politique conduite par le Gouvernement, trop irréaliste, n'a pas empêché la montée du chômage et n'a pas répondu aux vrais problèmes de l'industrie française. La réconciliation des Français avec leur industrie - grande ambition du septennat - n'a pas eu lieu, car le Gouvernement a ignoré les vraies difficultés des entreprises. Or, c'est d'elles seules que dépend le retour à la prospérité économique de notre pays.

En conclusion, votre commission estime qu'une nouvelle politique industrielle doit être mise en œuvre pour reconstruire l'industrie française et redonner le goût d'entreprendre aux citoyens de notre pays. C'est à cette seule condition que la progression du chômage pourra être enrayerée. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 21 novembre 1985 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes sont les suivants :

Groupe de l'union centriste : 38 minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République : 34 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : 32 minutes.

La parole est à M. Hoeffel.

M. Daniel Hoeffel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la politique industrielle ne dépend que pour une part, et pas forcément la plus importante, du budget de l'Etat. Celui-ci peut cependant être un élément non négligeable de cette politique industrielle. Il devait d'ailleurs l'être si l'on en juge par les déclarations faites en 1981 et 1982, quand, face à un constat du passé, que le Gouvernement d'alors voulait symboliser par le déclin industriel, on annonçait de grandes ambitions industrielles axées autour des nationalisations et d'une revitalisation tous azimuts du tissu industriel.

Le budget pour 1986, dernier de la législature, permet de faire le bilan de cinq ans de politique industrielle, et force est de constater qu'il n'est pas de secteur d'activité où les ambitions affichées par le Gouvernement en 1981 aient été aussi élevées et où le fossé entre intentions et résultats soit aussi profond.

Le budget du redéploiement industriel pour 1986 traduit bien l'aveu de ce qui pourrait être considéré comme un échec.

L'ignorance des contraintes financières de la période 1981-1983, la méconnaissance totale de l'environnement international et des impératifs de la concurrence, il y a cinq ans, imposent aujourd'hui au Gouvernement de rabattre considérablement ses prétentions.

Trois facteurs expriment cette évolution.

Il s'agit d'abord de l'évolution du montant global du budget consacré à l'industrie, qui passe, de 1985 à 1986, de 18,6 à 12,8 milliards de francs en autorisations de programme, soit une réduction de 31 p. 100, et de 27,7 à 23,4 milliards de francs en crédits de paiement, soit une diminution de 15,5 p. 100.

Nous ne devons pas défendre la thèse de l'intervention systématique de l'Etat et des collectivités locales dans la gestion des entreprises ; ce n'est pas leur vocation et le risque serait grand de dérégler les mécanismes d'une concurrence normale. Il n'est pas sain, par exemple, de multiplier les primes aux entreprises. Or, nous assistons actuellement, en ce qui concerne l'attribution des primes, à une surenchère entre Etats en Europe et, dans notre pays, entre collectivités territoriales, surenchère qui risque de faire dépendre les choix d'implantation ou d'extension des entreprises d'avantages éphémères et non de critères objectifs, qui, seuls, devraient guider les entreprises dans leur choix.

Il n'en est pas moins vrai que la réduction des crédits affectés au redéploiement industriel d'une année à l'autre est considérable. Cette réduction est d'autant plus ressentie qu'elle est non le fait d'un choix libéral, mais la seule conséquence des difficultés des temps en matière budgétaire.

Deux facteurs illustrent ce phénomène. D'abord, la tendance au repli sur le seul financement des secteurs déficitaires : les aides aux houillères, aux sociétés nationalisées, aux restructurations sectorielles, aux scieries et aux constructions navales représentent 20,5 milliards de francs. Hier, il fallait intervenir dans ces domaines ; il le faut aujourd'hui ; il le faudra probablement demain. Il convient cependant de savoir que toute une série de branches qui avaient joué, dans le passé, un rôle moteur du point de vue de la croissance et de la création d'emplois sont désormais condamnées à un rétrécissement de leurs débouchés et à une réduction de leurs effectifs. Il est toutefois inquiétant que 87,6 p. 100 des crédits de paiement du budget du développement industriel y soient consacrés.

Le deuxième facteur qui illustre cette évolution est la tendance à la débudgétisation - déjà amorcée les années précédentes - notamment sur le budget annexe des P.T.T. La contribution des P.T.T. au programme du C.N.E.S. - Centre national d'études spatiales - augmente sensiblement entre 1985 et 1986. L'achat des matériels pour le plan « informatique pour tous » est à la charge des P.T.T. Le soutien à la filière électronique progresse nettement. La somme des transferts de charges du budget général au budget des P.T.T. s'élèvera, en 1986, à 20,7 milliards de francs contre 13 milliards de francs en 1985, soit une progression de 59 p. 100. Si l'on tient compte du fait que les deux tiers des charges téléphoniques qui financent ces transferts sont payés par les entreprises, c'est une ponction de 12 milliards de francs supplémentaires qui pèsera sur celles-ci en 1986.

La débudgétisation s'exprime aussi par la dénationalisation insidieuse à travers la vente à l'étranger de certaines entreprises : vente de la Compagnie des Lampes à Philips, de la division colorants de Pechiney à I.C.I., de la branche polypropylène de Rhône-Poulenc à Courtauld, de la participation détenue par Bull dans Olivetti à A.T.T., de l'intégralité de Logabax à Olivetti.

La troisième caractéristique de l'évolution de la politique industrielle depuis 1981 est l'absence de la revitalisation, pourtant annoncée, de secteurs industriels.

Le plan textile a constitué une expérience intéressante mais elle est restée sans lendemain. Il a cependant démontré que seule la réduction des charges des entreprises peut avoir des effets bénéfiques.

Le plan machine-outil n'a pas été une réussite : les derniers fabricants de presse, notamment, sont en voie de disparition, disparition durement ressentie dans une région comme l'Alsace.

Comme nous le rappelons année après année, le plan papier se réduit au financement, dans des conditions injustifiables et selon des critères non techniques, d'une simple société au détriment de toutes les autres entreprises de ce même secteur. A ce propos, comment n'évoquerais-je pas le cas de la Cellulose de Strasbourg dont la situation et l'avenir mériteraient autant de sollicitude ? C'est l'exemple type d'une politique en matière de subventions qui risque, en colmatant une brèche, d'en ouvrir d'autres et de mettre en péril des entreprises de la même branche. Un plan papier digne de ce nom ne saurait être ramené à cela.

Parallèlement, la situation du secteur public, récemment nationalisé en particulier, connaît une dégradation régulière qui frappe de plus en plus le contribuable. Dans son rapport sur le projet de nationalisation de novembre 1981, notre collègue M. Jean-Pierre Fourcade avait pourtant prévenu : « la

nationalisation proposée aboutira à un coût très élevé pour les finances publiques » ; la nationalisation « conduit à transférer au contribuable le poids des investissements de demain ».

Nous constatons que les résultats globaux des entreprises industrielles nationalisées font apparaître un déficit de 1,2 milliard de francs en 1980 et de 24,8 milliards de francs en 1984, sans compter les 15 milliards de francs pour la sidérurgie.

Les crédits de paiement ouverts en 1986 et dans les années antérieures pour le secteur industriel nationalisé sur le chapitre « participations industrielles » atteignent 31 milliards de francs ; la somme des concours publics aux entreprises nationales des secteurs de l'énergie, des transports et de l'industrie passe de 52 milliards de francs, en 1980, à 75 milliards de francs, en 1983 ; la dette des onze sociétés nationales industrielles est passée de 89 milliards de francs en 1981 à 155 milliards de francs en 1984.

Telles sont les caractéristiques essentielles du projet de budget pour 1986 à l'heure du bilan de l'action menée depuis cinq ans. Il ne s'agit nullement - je tiens à insister sur ce fait - de dresser un tableau systématiquement négatif de la situation de l'industrie française. Nous ne nions ni la reprise conjoncturelle de l'investissement industriel ni une certaine amélioration de la situation financière des entreprises - d'autres connaissant de graves difficultés - ni le fait que la réconciliation des Français avec leurs entreprises et leurs industries a accompli des progrès au cours des dernières années. L'arrivée aux responsabilités du pouvoir de qui que ce soit et de qui que ce sera ramène promesses, dogmes et programmes à de justes proportions.

Loin de moi aussi l'idée de reprocher à l'Etat et, à plus forte raison, aux collectivités locales, de ne pas engager plus massivement des crédits dans le secteur industriel. L'innovation, la modernisation, l'exportation et la recherche passent d'abord par des chefs d'entreprise motivés, par des hommes formés et dynamiques qui croient en l'entreprise. A l'Etat de mener une politique qui les stimule et qui ne les décourage pas, qui les libère des entraves et qui ne les enferme pas dans un carcan réglementaire et procédurier. A l'Europe de créer les conditions propices à l'épanouissement d'une industrie capable de s'imposer face aux autres puissances mondiales. A chacun son rôle.

Notre critique porte, en revanche, d'abord sur le fait que, en 1981, nos gouvernants ont cru devoir présenter l'héritage industriel d'alors comme systématiquement mauvais alors que le rapport Bloch-Lainé affirmait : « depuis 1974, malgré les handicaps structurels, l'industrie française à su faire un effort d'adaptation interne au nouveau contexte économique ». Ce que nous reprochons surtout, c'est d'avoir suscité trop d'illusions en affichant, en 1981, des ambitions démesurées. Chacun peut aujourd'hui mesurer l'abîme qui les sépare de la politique mise en œuvre et illustrée par le projet de budget pour 1986. Cette politique a abandonné toute idée de volontarisme pour se résigner, pour une part importante, à combler les déficits du secteur nationalisé qui, pourtant, devait être le fer de lance du redressement industriel.

Telles sont les réflexions que nous inspire un budget de redéploiement industriel qui symbolise le passage, en cinq ans, de l'illusion à la réalité, dans un secteur économique qui, quelles que soient les évolutions technologiques, restera un support essentiel pour le développement de notre pays. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Souvet.

M. Louis Souvet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, « Au demeurant, les socialistes le voudraient-ils, ils ne pourraient sculpter la société française à leur guise : le poids des héritages, les contraintes internationales et l'imprévisibilité de l'histoire se chargeront de borner leur projet dans les limites du possible. » Cette interprétation, qui sert d'introduction à mon propos, est de M. Michel Winock, historien des idées politiques ; elle date de juillet 1981.

Les limites du possible semblent aujourd'hui atteintes.

A ce jour, que penser de ce formidable élan de 1981 ? En effet, à l'époque, vous bénéficiiez de ce que l'on devait appeler « l'état de grâce ». Les trente-neuf heures, les lois

Auroux et les nationalisations devaient apporter les réponses heureuses aux problèmes du moment. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Les trente-neuf heures - nous a-t-on dit - devaient créer des emplois, permettre aux chômeurs de retrouver leur place légitime dans l'entreprise et le monde du travail. Où en est-on ?

Le résultat est là : 3 millions de chômeurs cette année. De plus, nous battons de tristes records tant en matière de durée du temps de chômage que de chômage des jeunes. Les T.U.C. - travaux d'utilité collective - et les stages de formation améliorent les résultats statistiques, mais pour combien de temps ?

S'agissant des départs en préretraite F.N.E. - fonds national de l'emploi - l'Etat les abandonne en raison de leur coût. Du fait de leur âge et des travaux qui leur étaient confiés, les personnes partant en préretraite ne sont pas toujours remplacées, ce qui permet à l'entreprise d'augmenter sa productivité, du fait de l'abaissement des frais annexes, sans pour autant lui donner la possibilité de créer des emplois, et ce contrairement à l'attente du Gouvernement.

Il semble donc nécessaire non seulement d'alléger les charges, mais aussi de développer les facilités d'embauche pour les jeunes ; il convient notamment de les faire entrer le plus vite possible dans le monde du travail afin de profiter de leurs motivations et de leur dynamisme.

La modernisation de l'entreprise passe nécessairement par la formation du personnel. Pour bon nombre de chefs d'entreprise, elle apparaît non comme une charge, mais comme un investissement améliorant la productivité et la responsabilité de leurs personnels.

Deux grands budgets permettent actuellement de poursuivre cette politique : celui de la formation de base interne à l'entreprise qui est tout particulièrement destinée aux adultes et celui de la formation alternée pour les jeunes.

La formation apparaît parfois comme un traitement social dissimulant l'ampleur du phénomène du chômage. Il est évident, cependant, qu'elle constitue un atout non négligeable pour les travailleurs comme pour l'entreprise qui s'est vu reconnaître, depuis la loi du 16 juillet 1971, un rôle pédagogique et une responsabilité financière en matière de formation.

Il existe cependant un problème : les formations en alternance lancées par les partenaires sociaux font apparaître des reliquats financiers importants qui, s'ils ne sont pas dépensés, vont au Trésor ; or, les régions, qui sont compétentes en matière de formation continue, font face à une lourde charge. Les flux financiers sont mal adaptés et leur utilisation de l'un par l'autre devrait être possible.

Il est souhaitable que l'accord cadre récemment signé entre la C.G.P.M.E. - confédération générale des petites et moyennes entreprises - et le ministère du travail apporte des améliorations, avec, notamment, un rôle incitatif du Gouvernement à la formation, des mesures d'aides financières aux entreprises et une simplification des formalités administratives.

On a souvent partagé le temps dont dispose l'individu en deux grandes périodes : temps de travail et temps de loisir. Je souhaite qu'une réflexion s'engage sur une troisième période, le temps de la formation, dont une partie serait à la charge des entreprises ou des pouvoirs publics ; l'autre, à la charge du bénéficiaire, serait à prendre partiellement sur le temps de loisir.

Face aux besoins immenses de formation dus aux profondes mutations que doit subir l'appareil de production, la modernisation de celui-ci et la promotion sociale du personnel seraient accélérées.

Les lois Auroux de 1982 devaient offrir aux travailleurs de nouvelles conditions de vie dans l'entreprise. Elles donnèrent, en fait, de grands pouvoirs aux syndicats.

Les nationalisations, monsieur le ministre, résultent plus d'une application dogmatique et idéologique que d'un sens aigu des réalités. Elles symbolisent la philosophie économique socialiste qui veut que la croissance soit une affaire d'Etat et non celle des banques, des entreprises et des hommes. Le Gouvernement s'est donc donné les clés du contrôle économique ; il pouvait dès lors appliquer en toute sérénité sa politique avec un secteur public qui dominait la quasi-totalité des activités industrielles et bancaires.

De ces mesures, l'espoir devait naître, elles devaient offrir des lendemains radieux. En réalité, elles ont engendré la déception et les désillusions.

Le regain de tension syndicale à Aulnay dans les usines Citroën, à Poissy chez Peugeot-Talbot ou aux usines S.K.F. d'Ivry est là pour attester l'échec.

Loin de créer l'essor attendu, les nationalisations sont devenues un poids considérable et votre budget le prouve, puisque sa quasi-totalité sert à payer des secteurs fortement en crise. Un tel passif empêche l'application d'une politique industrielle d'avenir tournée vers le développement des technologies de pointe. Je sais qu'il ne faut pas aller trop loin en ce domaine, au détriment des secteurs traditionnels.

Cependant, on aurait tort de ne voir dans Tsukuba qu'un Disneyland de la recherche. A Tsukuba, le Japon dit au monde que, désormais, la prouesse scientifique et technologique conditionne notre survie à tous. Eurêka, avec une dotation de 700 millions de francs, semble un projet bien faible et mériterait plus d'efforts. Je reconnais toutefois qu'il a eu le mérite d'exister et que son impulsion est française !

Certes le bilan des nationalisations n'est pas tout noir. Les marchés de Thomson avec R.I.T.A. ou ceux de la S.N.E.C.M.A. attestent un certain dynamisme. Mais c'est l'arbre qui cache la forêt.

Dénationaliser, monsieur le ministre, ce n'est pas ouvrir la porte à l'étranger, comme le déclarait M. le ministre de l'industrie récemment, c'est au contraire permettre à l'entreprise de redevenir ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : un centre de production, de recherche et de gestion libre et non pas une institution ou une administration.

Je me permettrai de prendre l'exemple de Peugeot - entreprise que je connais bien, étant du Doubs et y ayant travaillé - parce qu'il me semble caractéristique.

Entreprise privée, Peugeot représente aujourd'hui 35,4 p. 100 du marché ; Renault n'en représente hélas plus que 29,9 p. 100.

Pour affronter la concurrence qui souffle de Detroit à Tokyo, l'entreprise a fourni un effort exemplaire de modernisation de sa production et de son image. Cet effort va se poursuivre avec l'aide de l'ensemble des collectivités : Etat, région, département, district, chambre de commerce. Tous se mobilisent à la suite d'une prise de conscience remarquable, pour faire de Sochaux, au plan technologique, le premier centre mondial de fabrication automobile.

Les succès de la 205 sur le marché et sur les parcours du championnat du monde des rallyes, le lancement réussi de la 309 prouvent la stupéfiante métamorphose d'une entreprise que l'on donnait pour moribonde au début des années 1980. Le lion Peugeot a donc sorti ses griffes et se bat pour gagner. Il reçoit alors l'appui financier des collectivités, toutes tendances confondues. L'équilibre des comptes, voire un bénéfice de quelques centaines de millions, sont attendus pour 1985.

Ces efforts engagés pour gagner la bataille de la productivité se sont vus couronnés par l'élection de M. Jacques Calvet, président du directoire de P.S.A., comme manager de l'année 1985. Que cette distinction lui ait été remise - fonction oblige - par le ministre des finances, M. Pierre Bérégovoy, n'est pas le moindre des paradoxes, vous en conviendrez.

Caractéristique, l'exemple Peugeot l'est à plusieurs titres. En effet, il montre la volonté et la mobilisation de toute une équipe, de toute une région pour gagner ; il démontre en outre qu'un chef d'entreprise, un manager - et non un fonctionnaire - peut galvaniser l'enthousiasme d'une maison, d'une région même, que l'entreprise est la cellule élémentaire où se créent les richesses, enfin, que le réalisme et l'efficacité sont les clés du succès.

Les performances de P.S.A. - 28 000 véhicules vendus au mois de juin 1985, un taux de pénétration de 35,35 p. 100 et les succès de la 205 et de la BX, respectivement première et quatrième du marché - sont d'autant plus notables qu'elles interviennent sur un marché en stagnation.

Compte tenu de la fabrication effective réalisée fin octobre et du rythme actuel, la pénétration de la 309 au mois de novembre pourrait atteindre 5 p. 100 du marché. Elle caracole actuellement à mille commandes par jour.

Avec la montée du chômage, les Français redécouvrent que la bonne santé des entreprises est essentielle pour l'emploi et l'activité économique. Ils se réconcilient avec leur entreprise et la considèrent non plus comme un lieu d'aliénation et d'exploitation, mais au contraire comme une communauté de travail, d'initiative et de responsabilité.

Ce nouvel état d'esprit est la base pour une nouvelle politique industrielle, celle qui favorisera les P.M.E.-P.M.I., freinera les charges des entreprises pour les laisser investir et se développer, et redéfinira le rôle de l'Etat, faisant de lui un arbitre, un incitateur et non un administrateur.

Mais à la lecture et à l'analyse de votre budget, personne ne saurait prétendre que l'avenir de notre industrie lui est lié.

A la baisse de l'investissement - 15 à 20 points d'écart avec les autres pays industriels, moins 1,5 point par an depuis cinq ans -, à celle de notre compétitivité due, entre autres, à une fiscalité décourageante pour l'initiative et l'effort, à notre croissance en diminution et à notre endettement extérieur, s'ajoutent, par jeu de cause à effet, les lourdeurs du fonctionnement qui nous empêchent de répondre efficacement aux problèmes d'aujourd'hui et de préparer l'avenir.

Il en va de même pour les licenciements. Là aussi les lourdeurs du fonctionnement affectent les entreprises. Est-il normal que l'autorisation de licenciement dépende de l'administration ? Certes - M. Fabius n'a pas manqué de le rappeler lors de son débat avec M. Chirac - 90 p. 100 des demandes ont reçu une réponse favorable, mais cela après un long délai, généralement de six mois.

Pendant ce temps, les difficultés de l'entreprise croissent ; celle-ci perd son rang et se voit souvent contrainte de fermer ses portes. Quel meilleur exemple que celui-là pour démontrer une nouvelle fois l'inadéquation entre l'industrie et l'administration et l'ingérence de fonctionnaires dans la vie de l'entreprise ? Certes, le contrôle doit être assuré mais, lorsqu'il provoque la disparition d'une collectivité de travail, il est condamnable. Le paradoxe est saisissant entre le souci revendiqué par le Gouvernement de protéger l'emploi et les méthodes utilisées qui détruisent la source première de l'emploi, à savoir l'entreprise.

A partir du moment où sont muselés l'initiative et le choix personnels par des règles fixes venues d'en haut, les risques que l'on voulait éviter s'aggravent et la liberté que l'on croyait défendre disparaît.

Baisse de l'investissement, lourdeurs administratives sont à l'origine de notre perte de compétitivité et, donc, de l'orientation défavorable de nos exportations.

Si nous constatons un regain de la consommation intérieure, qui semble avoir pour origine la baisse de l'épargne ou la « désépargne » des ménages, en revanche nos exportations marquent le pas. Cette tendance est d'autant plus préoccupante que la conjoncture internationale reste relativement favorable.

L'Allemagne demeure notre principal marché. Dans ce pays, les effectifs au travail ont augmenté de près de 280 000 en six mois.

La situation actuelle, en cette fin d'année 1985, de la construction allemande de machines, par exemple, est encore meilleure que ce qu'annonçaient il y a six mois les prévisions les plus optimistes. Au lieu d'une croissance effective de 5 p. 100 de la production qui était admise alors, on compte actuellement, vu la bonne situation des commandes, sur une augmentation de 7 p. 100.

Cette branche importante de l'économie allemande produit actuellement à près de 90 p. 100 de ses capacités, ce qui représente certainement un optimum.

Surtout, en ce qui concerne l'emploi, la prévision de création de 20 000 à 30 000 emplois nouveaux, faite au printemps dernier, était déjà réalisée au milieu de l'année. Au total, c'est 50 000 emplois nouveaux qui auront été créés pendant cette année - rapprochez-les des 20 000 emplois qui ont disparu en France pour cette même branche de l'économie. Le nombre des salariés a de nouveau dépassé la barrière du million.

Les nouvelles commandes fermes étaient, durant les sept premiers mois de cette année, supérieures de 18 p. 100 à celles de la période correspondante de l'année précédente. En l'état actuel, les commandes assurent du travail aux entreprises pour au moins six mois.

Votre budget est celui du passif. L'Etat actionnaire déclare forfait en réduisant les dotations en capital. Il ne suffit pas de distribuer de l'argent à de très grands groupes pour mener une politique industrielle cohérente. Vous n'avez pas transformé la société et les règles économiques, parce que la France est profondément attachée aux valeurs libérales. La phrase de Michel Winock que je citais à l'instant semble prendre des allures de prophétie.

Parce qu'il paye des erreurs de gestion, parce qu'il cumule des contraintes et des charges pour les entreprises, parce qu'il ne prépare pas l'avenir et se détourne des problèmes de l'emploi et de la croissance, nous ne pouvons, monsieur le ministre, souscrire à ce projet de budget. (*Applaudissements sur les traversés du R.P.R. et de l'U.R.E.I. - M. Cluzel applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Boyer.

M. Jean Boyer. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il y aurait beaucoup à dire sur ce budget, mais je souhaite borner mon propos à l'évocation de la situation et des perspectives de notre industrie textile.

Si, dans les années 1950-1960, les Français consacraient 8,4 p. 100 de leur budget à l'habillement, ce pourcentage a chuté de moitié pendant les années 1970-1980.

Les industries d'habillement sont dans une situation de dépendance par rapport au marché intérieur, et surtout à l'égard de l'évolution du pouvoir d'achat des ménages. Depuis quelques années déjà, la structure de consommation des ménages a tendance à s'orienter vers des biens durables et semi-durables, ou encore vers des services.

Permettez-moi d'évoquer les inquiétudes que j'éprouve à l'égard de l'industrie textile et de l'habillement. Vous connaissez la situation alarmante de ce secteur de notre économie, mais je tiens à vous rappeler ses faiblesses majeures.

Remontons dans le temps afin de dégager les solutions que le Gouvernement a tenté d'apporter ; retraçons les lacunes de cette politique prometteuse et décevante à la fois.

Suite au plan national d'abord, deux éléments me paraissent fondamentaux pour la bonne marche de ce secteur : moderniser l'appareil productif et éviter l'hémorragie sociale.

Il s'agit de moderniser l'industrie textile française dans le sens de la productivité et de la créativité. Moderniser n'est pas un luxe que pourraient se permettre les industriels du textile ; c'est simplement une nécessité. La France connaît un retard certain, s'agissant de l'habillement, dans les domaines de la créativité et de l'effort commercial. La modernisation est subordonnée à l'investissement, qui ne peut exister lui-même que si les charges des entreprises sont réduites.

La solution est là : donnons aux industriels les moyens d'investir, surtout dans ce domaine où des révolutions technologiques apparaissent fréquemment.

La modernisation des équipements de production et l'emploi ne doivent pas être incompatibles. Parallèlement à l'effort d'investissement, les entreprises vont devoir trouver de nouveaux modes de gestion et de formation du personnel, de nouvelles méthodes d'utilisation du matériel.

Stopper « l'hémorragie sociale » doit devenir le mot d'ordre. La « mutation structurelle » qui s'est produite dans ce secteur n'a pas arrangé la situation ; l'industrie textile qui était une industrie de main-d'œuvre a changé de profil pour devenir une industrie d'investissement.

La modernisation du secteur textile ne doit pas entraîner de manière inéluctable la dégradation de la situation de l'emploi.

La situation de l'industrie textile française sur le plan international n'est guère brillante. Je tiens à évoquer rapidement quelques chiffres significatifs relatifs aux plans étrangers d'aide au textile.

Pour la période 1982-1984, la Belgique a consacré 4 milliards de francs français au secteur textile. Les Pays-Bas, dans le cadre de leur nouveau plan textile décidé en 1984, ont engagé 200 millions de francs français pour 39 000 emplois afin de moderniser le secteur.

Au cours de la même période, en Italie, a été reconduit l'allègement des charges pour les entreprises manufacturières. La loi Savatini a permis de réaliser une substantielle réduction du coût financier des investissements ; enfin, le taux d'emprunt s'établit en moyenne à la moitié du taux d'inflation.

La République fédérale d'Allemagne a augmenté ses aides à l'investissement et à l'innovation tant sur le plan fédéral que sur le plan régional ou même local, notamment à Berlin-Ouest.

En Espagne, le plan de reconversion textile décidé en août 1981 aura conduit le Gouvernement espagnol à engager 3 900 millions de francs pour la modernisation des entreprises textiles espagnoles.

Pour le lancement, en 1983, d'un plan robotique textile, le Japon aura dépensé 700 millions de francs ; en 1984, le plan textile quinquennal de modernisation a été reconduit.

Quels remèdes a-t-on essayé d'apporter en France ? L'année 1978 - et non pas 1982, comme on l'entend trop souvent - marque le départ du plan textile. L'année 1980 va reconnaître l'industrie textile française comme une « industrie stratégique d'avenir ».

Le mois de novembre 1981 va voir le Gouvernement français conclure pour deux ans avec l'industrie textile une convention nationale de solidarité, appliquée en mars 1982. Trois milliards de francs ont été consacrés par l'Etat à ce plan qui avait pour mission de rétablir la situation des entreprises et de réduire les pertes d'emploi. Je reconnais que de bons résultats ont été enregistrés à la suite de l'application des contrats emploi-investissements dans environ deux tiers des entreprises.

Les investissements ont repris, mais, malheureusement, le domaine de l'emploi ne s'est pas amélioré. Si le Gouvernement stoppe ses efforts après deux ans d'application du plan textile, les effets bénéfiques ne tarderont pas à disparaître.

J'attire votre attention sur l'année 1983, qui, déjà, représente une année noire pour l'industrie textile et l'habillement : on a enregistré une chute très nette de la consommation ; le recul s'est effectué dans la proportion de 5 p. 100 à 1 p. 100 pour certains articles de l'habillement.

Sans être un spécialiste, les raisons de cette nouvelle crise sont facilement repérables : le surstockage, le recul des commandes et la montée du dollar ont eu pour effet de provoquer immédiatement un ralentissement du taux de progression des importations en 1983 - moins 3,4 p. 100 en tonnage, pour le secteur textile.

Les exportations, elles, plafonnent, corrélativement la consommation qui régresse. Le commerce extérieur reste donc déficitaire.

La faiblesse du marché français réside dans le fait qu'il reste perméable aux importations ; il devient vital que nos exportations progressent rapidement.

Face à une concurrence étrangère de plus en plus vive, Allemands, Italiens, Belges essaient de reprendre les parts de marché détenues par les produits des pays en voie de développement qui n'accordent que de très faibles salaires à leurs ouvriers. Pourquoi le Gouvernement stoppe-t-il maintenant le plan textile ?

Certes, nous avons été condamnés par la Cour de justice des Communautés, en 1983, car ces mesures ont été jugées contraires aux dispositions du traité de Rome sur la concurrence. Cela ne doit pas constituer une raison valable pour entraver la volonté du Gouvernement français de négocier de nouvelles mesures de soutien afin d'assurer la compétitivité future de l'industrie textile française.

J'entends beaucoup parler, et ce depuis mai 1984, de la création d'un centre de développement et de promotion du textile et de l'habillement, appelé D.E.F.I. Développement, Exportation, Formation, Image et ayant pour principale ressource la taxe parafiscale des industries du textile et de l'habillement. Ce fameux « plan productique » tiendra-t-il ses promesses alléchantes d'allègement des charges sociales, d'allègement financier, et selon quelles modalités ? Les industriels souhaitent des mesures concrètes ; ils restent dans l'expectative.

N'oublions pas qu'ils ont à cœur la survie, d'abord, la compétitivité, ensuite, de leur secteur menacé.

Ils veulent poursuivre leurs investissements, s'équiper en matériels productifs afin de soutenir la concurrence étrangère. Ils se solidarisent contre les concurrences déloyales. Ils espèrent que soient mis en place des accords régulateurs régis par des autorités nationales et, bien sûr, communautaires.

Leur objectif est de reconquérir les parts du marché national. Les industriels français du textile et de l'habillement sont en droit d'être effectivement défendus par le Gouverne-

ment français. Je pense à l'accord multifibres, qui encadre les échanges textiles depuis 1974. Le renouvellement de cet accord a été décidé par la Commission des Communautés, au nom des Etats membres, le 23 juillet 1985.

Je vous rappelle, monsieur le ministre, que, le 1^{er} janvier 1986, l'Espagne et le Portugal feront leur entrée dans la Communauté. Il s'agit de deux nouveaux concurrents sérieux pour l'industrie textile française, qui n'en avait pas vraiment besoin.

Il est nécessaire - ce sera ma conclusion - que les accords bilatéraux conclus par la Communauté avec les pays exportateurs prennent en compte la situation de l'industrie française dans ses dimensions économique et sociale.

Le Gouvernement doit aller jusqu'au bout lorsqu'il entreprend de venir en aide à ce secteur sinistré de l'industrie textile et de l'habillement. Le sauvetage de ce secteur ne se fera pas sans une politique méthodique et continue.

(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.)

M. le président. La parole est à M. Gérin.

M. Alfred Gérin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la politique industrielle conduite par le Gouvernement depuis 1981 n'est bien souvent envisagée que sous l'angle des nationalisations ou de la politique des filières.

Dans le premier cas, les résultats ont déjà été abondamment commentés dans l'excellent rapport de MM. Blin, Chantant, Fosset et Torre. Quant à la politique des filières, on peut raisonnablement dire qu'elle est restée lettre morte.

Reste à s'interroger de façon plus globale sur les résultats de la politique industrielle décidée par le Gouvernement socialiste depuis 1981 ; il convient alors de voir dans quelle mesure les grands objectifs de politique industrielle définis voilà quatre ans, à savoir le tryptique balance commerciale - modernisation - emploi, ont été atteints. Force est de reconnaître que le bilan est bien peu satisfaisant.

Premièrement, en terme de balance commerciale, le commerce extérieur de notre pays, malgré toutes les promesses et trois dévaluations, est très déficitaire. Le déficit est déjà estimé pour les trois premiers trimestres de 1985 à près de 24 milliards de francs, contre 19 milliards pour la même période en 1984.

Certes, s'agissant de la seule industrie, l'excédent commercial a sensiblement progressé, en 1984, pour atteindre 96 700 millions de francs. Il semble d'ailleurs se maintenir en 1985. Mais, cette amélioration est essentiellement conjoncturelle et dépend en grande partie du niveau exceptionnellement élevé des importations américaines sur cette période.

Le déficit industriel vis-à-vis de l'O.C.D.E., même réduit, reste important. Surtout, le déficit ne s'est pas réduit avec la C.E.E. Nos échanges commerciaux intracommunautaires ne sont plus excédentaires qu'avec la Grèce ; notre déficit avec le grand pays industriel qu'est la R.F.A. a atteint 27 800 millions de francs en 1984 et continue à se creuser. Nos échanges avec le Japon, enfin, se sont de nouveau aggravés en 1984, accusant un déficit de 15 milliards de francs.

En quatre ans, le taux de pénétration étrangère en valeur pour les produits industriels est passé de 27,6 p. 100 à 31,7 p. 100, sans que nos parts de marché à l'extérieur s'accroissent corrélativement. Certes, ce que l'on peut appeler l'effort à l'exportation atteint aujourd'hui près de 35 p. 100, mais pour un chiffre d'affaires total de l'industrie en quasi-stagnation.

Est-il besoin de rappeler que de la place de troisième exportateur mondial à la fin des années 1970, nous avons rétrogradé aujourd'hui à la cinquième place ? Il ne s'agit plus, aujourd'hui, de tenter de rattraper l'Allemagne, mais de ne pas se faire dépasser par l'Italie ! La part du marché mondial que nous détenons continue de décroître pour atteindre approximativement 5,6 p. 100. Peut-être plus grave encore pour l'avenir, la France semble délaisser les marchés les plus prometteurs, comme celui de la Chine, par exemple.

Sans entrer dans les détails, il convient de rappeler que de nombreuses industries importantes disparaissent littéralement, malgré ces plans fameux ; s'agissant de la machine-outil, où en sommes-nous aujourd'hui par rapport à la Roumanie ? Je ne sache pas pour autant que la machine-outil soit devenue inutile dans les économies modernes !

Plus généralement, l'industrie mécanique, dont le rôle vital dans notre économie ne peut être mésestimé, - 6 000 entreprises, 550 000 salariés, un chiffre d'affaires, en 1983, de 180 milliards de francs dont la moitié à l'exportation - traverse une crise sans précédent, très largement profitable, il est vrai, aux intérêts étrangers. La place de ceux-ci dans l'industrie mécanique française était de l'ordre de 17 p. 100, en 1980, si l'on prend comme critère les effectifs. On approche aujourd'hui du quart, compte tenu des prises de contrôle nombreuses ces dernières années.

Ainsi que l'ont exprimé les milieux professionnels de la mécanique dans un récent article que leur consacrait la revue *L'Usine nouvelle*: « L'achat d'entreprises françaises par des étrangers peut être bénéfique à court terme, notamment sur le plan de l'emploi. Mais on peut craindre que beaucoup de repreneurs ne soient essentiellement intéressés que par les réseaux commerciaux ; à long terme, c'est un cheval de Troie qui facilitera le développement des importations. »

Le deuxième point concerne la modernisation. Depuis l'échec de la politique de relance par la consommation, entre 1981 et 1983, la modernisation de notre appareil industriel est présentée comme la priorité des priorités. Force est de reconnaître que, là encore, la réalité suit mal les intentions.

En ce qui concerne les investissements, par exemple, dont on comprend bien, surtout s'agissant des investissements productifs, qu'ils sont la condition *sine qua non* de la modernisation de l'appareil productif, les chiffres sont, hélas ! cruels. L'investissement industriel a décliné de 7,1 p. 100 en 1981, de 7,6 p. 100 en 1982, de 2,4 p. 100 en 1983. Il n'est redevenu positif qu'en 1984, à un peu plus de 7 p. 100, cette dernière reprise étant étroitement liée à l'évolution favorable du marché mondial.

Quoi qu'il en soit, la France reste aujourd'hui le seul grand pays industriel où l'investissement productif est inférieur à ce qu'il était en 1979. L'écart avec l'étranger n'a cessé de se creuser de 1981 à 1984.

L'accroissement moyen annuel des dépenses de l'industrie devrait atteindre, à l'horizon 1990, 3,2 p. 100 en R.F.A., 2,8 p. 100 en Grande-Bretagne, contre seulement 1,7 p. 100 en France. Actuellement, le différentiel d'investissement avec nos principaux concurrents est extrêmement préoccupant.

Dans tous les grands pays industrialisés, de véritables mesures sont prises en faveur du renforcement des entreprises, en particulier pour leurs investissements. Les mesures souhaitables, tendant à un véritable crédit d'impôt « investissement » - soit par imputation sur la T.V.A., soit par déduction d'une partie des dépenses supplémentaires d'équipement d'une année sur l'autre - n'ont pas été retenues par un Gouvernement qui a fait preuve, en ce domaine, d'un déplorable attentisme.

Le taux des crédits destinés au financement de l'investissement a considérablement augmenté du fait de l'épuisement des enveloppes de crédits bonifiés. Prenons l'exemple d'une entreprise ayant droit aux prêts spéciaux à l'investissement - les P.S.I. - et dont le programme d'équipement présenté répondait aux conditions d'attribution de ces prêts. L'intégralité de ce programme pouvait être financée, au début de l'année 1985, en P.S.I., au taux de 9,25 p. 100. Aujourd'hui, il n'est plus possible de financer intégralement un investissement avec des P.S.I. ; il faut réaliser un mixage P.S.I. et prêts aux conditions du marché avec, au mieux, un partage à cinquante-cinquante, ce qui donnait, fin septembre par exemple, un taux moyen de 11,125 p. 100, soit un taux réel de 7 p. 100 environ, pourcentage jamais atteint depuis de nombreuses années.

Certes, on peut être favorable à la suppression des prêts bonifiés - ils sont également remis en cause dans le cadre des aides à l'exportation - mais à la condition que cette suppression soit accompagnée d'une réduction généralisée des charges. Non accompagnée de cette dernière, la disparition progressive des aides publiques ne fait que détériorer encore la situation des entreprises françaises pour le plus grand avantage de nos concurrents étrangers.

Des charges, justement, parlons-en ! S'agissant des prélèvements obligatoires sur les seules entreprises, la période 1980-1984 a vu s'accroître la position défavorable des entreprises françaises. Ainsi, en 1984, ce taux a-t-il représenté environ 17 p. 100 du produit intérieur brut en France, contre 9 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, 8 p. 100 en Grande-Bretagne et seulement 5 p. 100 aux Etats-Unis.

Remarquons encore qu'en France la poussée résulte, pour l'essentiel, de l'augmentation des cotisations sociales « employeurs » : 22 milliards de francs de plus que si ces cotisations avaient évolué au même rythme que le produit intérieur brut entre 1980 et 1984.

On comprend mieux, dès lors, le caractère nettement insuffisant d'initiatives pourtant intéressantes comme, par exemple, le crédit d'impôt sur le différentiel des dépenses de recherche - malheureusement, il accompagnait la disparition de la prime à l'innovation profitant surtout aux P.M.E. - l'encouragement fiscal du capital risque, ou le dispositif « reprise des entreprises par leurs salariés ».

L'amélioration de l'investissement ne peut passer que par un sérieux redressement des capacités d'autofinancement des entreprises. Or, le « mieux » amorcé l'année dernière dans ce secteur concurrentiel - taux d'autofinancement de l'ordre de 74 p. 100 - est aujourd'hui largement contesté, en particulier par la centrale des bilans de la Banque de France, qui a annoncé récemment que les entreprises industrielles auraient vu, au contraire, leur capacité d'autofinancement se réduire en 1984. Que dire, alors, des évaluations de la direction de la prévision pour 1985 et 1986 avec, respectivement, des taux de 85 p. 100 et 97 p. 100, toujours pour le secteur concurrentiel ?

Et ce ne sont pas les atténuations de charges concédées l'année dernière - allègement de 10 milliards de francs de la taxe professionnelle - ou cette année, avec le timide abaissement du taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires non distribués, qui pourront mettre les entreprises de France, notamment industrielles, à égalité de chances avec leurs concurrents.

Quand on sait, pour parachever le tableau, que près de 83 p. 100 des crédits de redéploiement industriel sont allés à des secteurs en déclin - charbon, acier, chantiers navals, etc. - on comprend mieux les limites de la politique de modernisation industrielle du Gouvernement socialiste. Le fameux plan « filière électronique », annoncé à grand fracas au début du septennat, devait drainer quelque 140 milliards de francs sur cinq ans pour l'investissement et la recherche-développement ; nous n'en sommes, malheureusement, qu'à 30 milliards de francs à la fin de 1985.

De même, l'efficacité des nouveaux produits financiers servant normalement au financement de l'industrie n'est-elle pas démontrée. Malgré le succès des Codevi, le volume des ressources pour l'industrie n'a pas augmenté du fait de la réduction constatée dans les autres instruments d'épargne. On sait qu'une partie importante des Codevi a servi à financer le F.I.M. - fonds industriel de modernisation - dont la procédure de crédit-bail est maintenant souvent utilisée pour la modernisation de petites et moyennes entreprises. Nul doute que, de ce point de vue, le F.I.M. soit un instrument utile.

Que dire des pôles de conversion définis en 1984 pour rendre moins douloureuse la nécessaire adaptation des secteurs en crise que sont la sidérurgie, les charbonnages et les chantiers navals, sinon que les mesures favorables qu'ils ont permises, tels les allègements de charges sociales pour les nouveaux emplois en Lorraine, devraient être reprises sur l'ensemble du territoire, dans les limites du sacrifice financier tolérable.

Le troisième volet que je voulais développer concerne l'emploi.

On peut mesurer l'ampleur de l'échec par l'indice de l'emploi industriel : 140 000 emplois industriels ont encore disparu en 1984, tandis que l'emploi global diminuait, entre 1981 et 1983, de 110 000 postes alors que le plan intérimaire prévoyait 500 000 emplois supplémentaires.

Le coût unitaire du travail dans l'industrie manufacturière augmentait, en 1983 par rapport à 1980, de 35,1 p. 100 en France, contre 18,7 p. 100 en Grande-Bretagne, 12,2 p. 100 aux Etats-Unis, 8,1 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et 3,3 p. 100 au Japon ! C'est donc en France que les coûts unitaires du travail - salaires et charges sociales - ont le plus augmenté dans l'industrie, et ce malgré des gains de productivité plus élevés que chez nos principaux concurrents, à l'exception du Japon.

S'agissant de la qualification du travail, l'analyse de la spécialisation française indique que notre industrie est restée fortement engagée dans les activités à faible contenu de travail qualifié, n'accroissant pour ainsi dire pas ses parts de marché

pour les produits à contenu élevé de travail qualifié, contrairement au Japon, à la République fédérale d'Allemagne et aux Etats-Unis.

Au total, l'emploi industriel a perdu 476 000 postes entre 1981 et 1984, pour atteindre 4,9 millions au début de l'année 1985, et il ne semble pas que la tendance redevienne plus favorable cette année. Pendant le même temps, la République fédérale d'Allemagne, les Etats-Unis et le Japon ont un solde création-pertes d'emplois très positif ; l'industrie allemande a réembauché massivement. Dans le seul secteur de la construction de machines, ce serait, au total, plus de 50 000 emplois nouveaux qui auraient été créés cette année. Ce chiffre est à rapprocher des 20 000 emplois disparus en France dans la même branche.

Dans le même temps, l'association allemande des constructeurs de machines lançait un très ambitieux programme de formation continue, en particulier dans le domaine de l'électronique et des techniques de l'information. Cette recherche systématique de la qualification est certainement l'une des conditions indispensables d'une véritable adaptation aux exigences de l'industrie du futur.

Finalement, c'est peut-être cette évolution plus qu'inquiétante et rapide de l'emploi industriel qui accable le plus la politique industrielle socialiste, en même temps qu'elle nous indique deux grandes erreurs à ne plus commettre : un coût du travail trop élevé vis-à-vis de nos principaux concurrents, du fait surtout du poids des cotisations sociales qui sont à la charge des entreprises, et une qualification insuffisante de la main-d'œuvre industrielle. Toute politique industrielle moderne et ambitieuse, en France, est vouée à l'échec dans ces conditions.

En conclusion, rappelons que l'industrie, loin d'appartenir au passé, est l'élément essentiel d'un développement réel et harmonieux de notre économie. Les grandes mutations qui concernent l'ensemble de l'économie ont toujours résulté de vagues d'innovations technologiques nées dans l'industrie.

C'est donc du redressement de notre industrie que dépend la guérison de l'économie française : elle exige une politique nouvelle pour les entreprises et l'abandon du dirigisme. Souhaitons que 1986 exauce ces vœux. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. En raison de la demande formulée tout à l'heure par M. le ministre, nous allons maintenant interrompre nos travaux pour les reprendre à quinze heures.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à onze heures quarante, est reprise à quinze heures dix, sous la présidence de M. Alain Poher.*)

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1986.

Dans la suite de la discussion générale relative à la politique dans le domaine de l'industrie, la parole est à M. Malassagne.

M. Paul Malassagne. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, voilà très exactement un an, à cette tribune, M. Michel Crépeau, ministre ayant en charge le tourisme, déclarait : « Le tourisme est bien devenu une activité industrielle, j'insiste sur ce terme, une activité industrielle à part entière et particulièrement performante. »

Hélas, il est remarquable que, lors de la présentation à la presse du projet de loi de finances pour 1986, M. le ministre de l'économie, des finances et du budget et M. le secrétaire d'Etat chargé du budget et de la consommation n'aient fait qu'une allusion infinitésimale au tourisme, alors que ce secteur contribue, par ailleurs, largement à « éponger » les déficits de la politique gouvernementale suivie depuis 1981. Cette attitude a au moins le mérite d'être significative de l'inexistence d'une véritable politique en la matière.

Je suis d'autant plus à l'aise pour vous le dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que rapporteur pour avis du projet de budget du tourisme depuis plusieurs années, j'ai souvent regretté que les différents gouvernements prennent insuffisamment en compte cette activité économique.

Au terme de cette législature, le Gouvernement, que vous êtes chargé de représenter ici, monsieur le secrétaire d'Etat, est loin des objectifs, démagogiques reconnaissons-le, fixés dans son programme. Vous aviez prévu le développement d'une grande politique sociale des loisirs. Or, cinq ans après, le rôle du ministre compétent se limite à celui d'un « chercheur d'or » ou plutôt de dollars ! ...ce qui, voilà quelques jours, conduisait *Le Quotidien de Paris* à titrer ironiquement, à propos des résultats de la dernière saison touristique : « Si les Ricains n'étaient pas là ! »

Hormis la parenthèse de 1981 où, frappé par l'état de grâce, le ministère d'alors, habillé du titre de ministère du temps libre, envisageait d'« enrôler » chaque Français, touriste en puissance, dans un immense secteur associatif, vous vous êtes très vite aperçu que vous aviez là une activité qui marchait bien, et toute seule, enfin grâce, surtout, aux professionnels et aux efforts des collectivités locales.

En effet, vous aviez, avec le tourisme, un apport de devises en forte croissance, un secteur créateur d'emplois permettant, en plus, de compenser les handicaps des régions fragiles et défavorisées industriellement.

Très habilement, vous avez abandonné vos objectifs dits « sociaux », difficiles, voire impossibles à réaliser, compte tenu de la progression du chômage et de la baisse du pouvoir d'achat, pour adopter des objectifs qui, par le seul dynamisme de partenaires privés, devaient être atteints. C'est ce que l'on appelle vulgairement « faire de la récupération ».

Mais vous ne trompez personne. Lorsque vous présentez les excédents de la balance touristique, vous n'y êtes pour rien ! Ces excédents sont uniquement le fait d'un secteur économique dynamique qui a su faire face à la concurrence, sans aide de l'Etat, ou si peu, et qui a, au contraire, dû déployer de l'énergie pour compenser les effets pervers d'un surcroît de réglementation.

Force est de constater que, depuis 1981, les interventions du Gouvernement en la matière prennent plutôt la forme de contraintes venant du ministère des finances que d'actions de soutien défendues par un ministère du tourisme, que vous vous êtes d'ailleurs bien gardés de créer, malgré les demandes répétées des rapporteurs parlementaires, de tout bord politique, y compris socialistes.

L'an dernier, j'avais posé la question suivante : la bonne marche du moteur d'une politique du tourisme dépend-elle plus de l'élément strictement financier qu'est le budget que du poids, plus ou moins lourd, de la réglementation ? A cet égard, je rappelais que M. Trigano, dans un rapport présenté devant le Conseil économique et social, à propos de l'enveloppe budgétaire du tourisme, déclarait : « Ou ces dépenses sont particulièrement efficaces, ou elles sont sans rapport avec les résultats obtenus. Dans le premier cas, il est urgent de les augmenter, dans le second cas, il est urgent de les supprimer. »

La réponse apportée dans le projet de budget du tourisme pour 1986 et dans l'ensemble du projet de loi de finances est inacceptable au regard du ralentissement de l'activité touristique et de la baisse du nombre de Français partis en vacances pour la saison 1984-1985. En effet, depuis 1981, on peut constater que plus le tourisme a un impact favorable sur l'économie française, plus les crédits budgétaires qui y sont affectés diminuent. La relation est inversement proportionnelle !

La balance touristique a permis de dégager un solde positif de 27,7 milliards de francs en 1984 - en progression constante - auquel il faut ajouter 6,5 milliards de recettes pour l'ingénierie touristique ; la consommation intérieure touristique s'établit à 12,4 p. 100 de la consommation finale ; le tourisme réalise plus de bénéfices internationaux que l'agriculture et son chiffre d'affaires est d'un tiers plus important que celui de notre industrie automobile ; il réalise 2,33 fois plus de bénéfices et couvre, enfin, plus de 35 p. 100 de notre déficit pétrolier.

Hélas ! face à ces excellents résultats, la modestie habituelle des dotations budgétaires est encore aggravée en 1986.

Cette régression touche particulièrement les crédits d'investissement ; ainsi, les crédits de paiement enregistrent une baisse de plus de 40 p. 100 ! De même, les 14 milliards de francs supplémentaires que vous avez consenti à ajouter en faveur du tourisme social seront nettement insuffisants pour aider les plus démunis à partir en vacances, alors que vous

avez dû « éponger » une partie du déficit de l'association « Tourisme et travail », pour une somme de 60 millions de francs !

L'absence de politique a porté ses fruits : pour la première fois depuis 1965, le nombre de Français partis en vacances durant la saison d'été 1984 est en baisse de 1,3 point, ce qui représente environ 600 000 personnes en moins par an. Sur l'ensemble de l'année 1985, le taux de départs en vacances passe de 58,3 p. 100 à 57,4 p. 100 ! Cinq années d'évolution se trouvent ainsi annulées ; le taux de départs rejoint les valeurs de 1980 !

Avec vous, les « trois S » bien connus caractérisant les vacances d'un certain club - j'ai cité tout à l'heure M. Trigo - qui sont en réalité « trois plus », à savoir *sea, sand and sun* - plus de mer, plus de sable et plus de soleil - deviennent aujourd'hui les « trois moins » : moins cher, moins loin et moins longtemps.

Le système du « chèque vacances », qui aurait dû apporter un certain nombre de réponses aux plus démunis, a été « étouffé dans l'œuf » et dénaturé.

Pour que le système fonctionne vraiment, il faudra réexaminer les conditions d'attribution de l'avantage fiscal, assouplir les contraintes liées au plan d'épargne, étendre le système de distribution et envisager d'exonérer totalement ou partiellement les employeurs des cotisations sociales, par des moyens à définir.

Dans le cas contraire, le système privilégiant exclusivement les comités d'entreprise ne sera qu'un avantage supplémentaire accordé à des salariés ou à des fonctionnaires bénéficiant déjà d'avantages sociaux supérieurs à la moyenne nationale. Ce n'est effectivement pas de plus de moyens financiers qu'a besoin le secteur du tourisme, mais de plus de liberté.

Or, en quatre ans, les gouvernements successifs n'ont fait qu'instaurer des contraintes supplémentaires aux entreprises. La politique des prix et les mesures fiscales en sont un bon exemple. Ainsi, le relèvement du taux de T.V.A. applicable à l'hôtellerie de luxe et la taxation des frais généraux ont freiné la progression du nombre d'emplois salariés dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration et entraîné, pour 1985, la fermeture de près de 2 500 chambres.

Les prix de l'hôtellerie sont, eux, soumis depuis 1981 au régime de la « douche écossaise ». Cette attitude inconstante est d'autant plus critique qu'elle est accompagnée de poursuites pénales systématiques à l'égard des professionnels qui sont contraints de réviser plusieurs fois leurs prix sur une même année comptable, en application de réglementations qui ne peuvent pas toujours être justifiées par la défense des consommateurs.

Dans le même temps, d'ailleurs, vous aggravez également la situation financière de cette profession, puisque, en plus de ces contraintes, l'enveloppe globale des prêts spéciaux à l'investissement est réduite d'un tiers pour 1986.

L'étalement des vacances, pour lequel il semblait que vous aviez des solutions miracles, n'a malheureusement pas beaucoup évolué lui non plus. Vous aviez fait des entreprises les seules responsables de la concentration des vacances. Or force est de constater que si des améliorations ont été apportées, de moins en moins d'entreprises ferment en août, les raisons scolaires, qui ont été volontairement écartées, demeurant entières.

Bien sûr, tout n'est pas négatif. Certaines actions intéressantes ont été entreprises, mais elles n'ont pas souvent donné leur plein effet à cause de votre manque de crédibilité ou du fait des excès de réglementation les accompagnant.

De la même façon, l'idée de revoir la réglementation de la T.V.A. applicable aux agences de voyages aurait été - et demeure - une bonne idée, si elle n'avait été dénaturée, là encore, par une instruction du ministère des finances remettant en cause la définition même des activités des agences de voyages et soulevant ainsi - souvenez-vous-en - un tollé général chez les professionnels.

Enfin, les différents ministres responsables du tourisme ont, depuis 1981, affirmé à plusieurs reprises qu'il était nécessaire de faire un effort sur les crédits affectés aux études et aux statistiques. Pourquoi, en quatre ans, cette question de la création d'un compte satellite du tourisme n'a-t-elle pas avancé ? Il faut encore travailler aujourd'hui avec les chiffres de la première ébauche effectuée en 1979 !

On a malheureusement laissé aux régions le soin d'établir ces comptes satellites et, que je sache, jusqu'à ce jour - exception faite de la région que je représente, qui a confié au comité régional de tourisme l'étude de ce compte satellite - aucune autre région n'est parvenue à mettre en place de tels comptes.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les quelques réflexions que je soumets à votre attention, si tant est que j'aie pu la retenir. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste. - M. Raybaud applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. de La Verpillière.

M. Guy de La Verpillière. Monsieur le secrétaire d'Etat au budget, je me réjouis particulièrement de votre présence au banc du Gouvernement car, dans le cadre de la discussion générale du budget, je voudrais attirer plus particulièrement votre attention sur l'article 16 de la loi de finances qui prévoit, dans son paragraphe II, l'augmentation de la surtaxe sur le fioul lourd.

Instaurée par vos soins en 1983, cette surtaxe avait alors été justifiée par votre souci d'inciter les industriels à utiliser l'énergie électrique - énergie nationale - de préférence à l'énergie importée. Ce raisonnement se comprenait d'autant plus que vous aviez reçu en héritage un parc de centrales électro-nucléaires vous permettant d'avoir l'ambition d'assurer l'indépendance énergétique de la France, pour ce qui est des usages industriels s'entend.

Grâce à ce programme courageux - je me permets de vous rappeler au passage, monsieur le secrétaire d'Etat, combien vous l'avez durement combattu ! - vous pouvez maintenant réduire progressivement, au fur et à mesure de la mise en production des diverses tranches, la part de l'énergie importée dans la production d'Electricité de France. En quelques années, E.D.F. a ainsi utilisé six fois moins de tonnes de pétrole, ce qui est un magnifique résultat.

Une production croissante d'électricité, une consommation décroissante d'énergie importée et, bientôt, une consommation marginale de fioul, quelle économie de devises ! Cela devrait d'ailleurs - je me permets cette parenthèse - rendre plus modeste M. le ministre de l'économie et des finances, qui s'attribue volontiers tout le mérite de l'amélioration de la balance du commerce extérieur. Il faut parfois, monsieur le secrétaire d'Etat, savoir rendre à César ce qui est à César !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Ce n'est pas ce qu'a dit M. Bérégovoy, vous le savez très bien !

M. Guy de La Verpillière. Mais tel n'est pas l'objet de mon propos, et j'en reviens à la surtaxe sur le fioul...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. C'est plus comode !

M. Guy de La Verpillière. ... au sujet de laquelle vous êtes plus directement concerné.

Une taxe d'incitation, oui, mais comment la qualifier quand, d'une année sur l'autre, elle croît de 270 p. 100 ? Et si je prends comme référence le 1^{er} janvier 1985 par rapport au 1^{er} février 1986, sa croissance sera de 420 p. 100 ! Ce n'est plus une taxe d'incitation, c'est une taxe d'étouffement et, pour certaines branches d'activité, une taxe de mort à moyen terme si elle doit perdurer.

L'énergie électrique, vous ne l'ignorez pas, n'est pas toujours appropriée aux besoins de certaines industries. C'est le cas, notamment, des verreries, qui représentent en France une activité aussi ancienne que puissante, mais qui sont soumises à une concurrence européenne fort dynamique.

Dans cette industrie de la verrerie comme dans toutes celles qui utilisent l'énergie pour des usages thermiques - chauffage de fours de fusion, principalement - la thermie électrique coûte deux à trois fois plus cher que la thermie fioul ou gaz. L'emploi du fioul demeure donc obligatoire, puisque le coût de l'énergie représente, dans une verrerie, 25 p. 100 du prix de revient.

Je pourrais d'ailleurs parler d'autres industries, comme le cartonnage, où le coût de l'énergie représente 40 p. 100 du prix de revient.

Cet usage obligatoire du fioul signifie que l'augmentation effarante de la surtaxe, prévue dans votre budget, va accroître le prix de revient de ces industries de 5 à 6 p. 100. Or 5 à 6 p. 100, ce sont des efforts de productivité de plu-

sieurs années anéantis, des marchés perdus à l'extérieur comme à l'intérieur, et c'est un cadeau que vous faites à la concurrence étrangère.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous allez me rétorquer, je le sais, que la baisse du prix du pétrole sur le marché mondial, conjuguée à celle du dollar, annule l'effet pénalisant de la surtaxe. Mais quel sera, monsieur le secrétaire d'Etat, le prix du baril et quel sera celui du dollar dans quelques mois ?

De toute façon, vous supprimez, pour toutes les industries qui sont obligées d'utiliser le fioul, les avantages qu'elles obtiendraient d'une conjoncture favorable.

Les Allemands, les Anglais, les Italiens et autres, eux, tirent profit de cette conjoncture.

Nos entreprises ne sont plus compétitives ; le découragement s'empare des ouvriers comme des cadres qui ont accepté les contraintes, parfois douloureuses, imposées par l'amélioration de la productivité, et qui savent se battre contre la concurrence car ils disposent d'une excellente technologie, mais qui restent impuissants et désarmés, face aux ukases, j'allais dire aux coups bas, du Gouvernement ou, plus précisément, de votre ministère.

D'ores et déjà, une usine verrière a dû fermer ses portes, mettant au chômage des centaines de salariés. D'autre sont en difficulté ou sont contraintes au chômage technique.

Voulez-vous la disparition d'une activité qui, depuis plus de trois siècles, a pourtant conquis ses lettres de noblesse ? Si, comme je l'espère, monsieur le secrétaire d'Etat, tel n'est pas votre but, que comptez-vous faire, car il faut agir ?

La France, pourtant, ne manque pas d'atouts à mettre à la disposition de ses industriels. La production excédentaire d'électricité, que j'évoquais précédemment, conduit E.D.F. à exporter des kilowatts à des prix parfois marginaux.

La participation italienne dans Super Phénix offrira à nos voisins de l'énergie à faible coût. D'ores et déjà, en fonction de cet avantage, les aciéristes bien connus de la région de Brescia, les *Bresciani* - comme on les appelle - dont on connaît la redoutable efficacité, réclament à l'E.N.I. des tarifs à la baisse.

La Suisse, compte tenu, il est vrai, de son apport en capital dans la centrale de Cattenom, paie 8 centimes le kilowatt-heure, l'Angleterre 10,9 centimes.

Ces tarifs préférentiels étant accordés à nos voisins, ne serait-il pas aussi intéressant de les accorder à nos propres industriels ? C'est ce que font les Pays-Bas qui disposent d'importantes ressources de gaz naturel. Ils accordent à leurs industriels des contrats très intéressants qui permettent à leurs produits de venir en France concurrencer nos propres fabricants. C'est ce que font tous les pays qui savent adapter leur politique industrielle à leurs ressources nationales.

Pourquoi ne vous servez-vous pas de la production indépendante d'E.D.F. pour aider nos industriels à faire face à la concurrence, au lieu de les surtaxer ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, en 1968, vous étiez, je le suppose, de ceux qui réclamaient « l'imagination au pouvoir ». Aujourd'hui, vous êtes au pouvoir, mais vous avez perdu l'imagination ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Mathieu.

M. Serge Mathieu. Monsieur le président, l'examen de la première partie de ce projet de loi de finances est pour nous l'occasion d'étudier les grandes lignes du budget de l'industrie et de faire quelques observations sur la situation de notre commerce extérieur.

Présenté comme un budget visant à poursuivre l'effort de rigueur, ce budget ne sera, en réalité - nous l'avons, je crois, amplement démontré - d'aucun secours au regard des trois contraintes qui pèsent, à l'heure actuelle, sur notre économie : un déficit budgétaire excessif, un déséquilibre du commerce extérieur et de la balance des paiements, un double endettement extérieur et intérieur qui pèse sur la politique conjoncturelle et réduit la marge de manœuvre du Gouvernement.

Cette situation résulte des errements de la politique de 1981, qui font qu'aujourd'hui le prix à payer pour le redressement des finances publiques est très lourd.

Pour rembourser notre dette et retrouver une marge de manœuvre pour notre économie, il nous faut, au cours des prochaines années, réaliser un excédent commercial de

l'ordre de 30 à 40 milliards de francs. Mais il serait illusoire de penser que nous parviendrons à atteindre un tel résultat sans des mesures spécifiques et significatives ; j'en veux pour preuve que notre commerce extérieur a crû en valeur de façon sensible au cours de ces dernières années et que nos exportations industrielles sont passées de 30 p. 100 de notre production en 1980 à 35 p. 100 en 1984. Mais il reste que, pour cette année encore, le solde de notre commerce extérieur demeure gravement déficitaire.

Il y a lieu de souligner, par ailleurs, que notre industrie n'a pas su mettre pleinement à profit la reprise du commerce mondial et la croissance chez nos partenaires, ce qui démontre bien l'absence de compétitivité de nos entreprises. La solution d'une telle situation ne peut que passer par une large stimulation de l'investissement productif, tout en restaurant la croissance de nos capacités de production.

Si nous admettons que la situation financière des entreprises s'est quelque peu améliorée par rapport aux inquiétants résultats de 1982, les observations qui découlent des travaux de l'I.N.S.E.E. nous ont montré combien ces résultats demeurent fragiles et sectoriels.

En effet, le vieillissement de notre appareil productif est tel qu'en cas de reprise de l'investissement celui-ci serait absorbé pour plus de 40 p. 100 par des investissements de remplacement.

Une telle situation porte en elle des risques de dérapage inflationniste et de déséquilibre extérieur qui sont préoccupants.

S'agissant du budget de l'industrie, nous ne pouvons faire montre que de scepticisme lorsque nous entendons dire que c'est précisément l'investissement qui devrait permettre de « tirer la croissance ».

Selon vos prévisions, l'investissement devrait croître de 4 p. 100 en 1986, hypothèse qui est séduisante mais sur laquelle, hélas, nous ne pouvons qu'émettre des doutes.

D'abord, parce que - ainsi que je l'ai dit précédemment - la situation financière des entreprises demeure fragile et, ensuite, parce que trois conditions essentielles à une reprise saine et durable de l'investissement ne sont, selon moi, pas réunies.

En premier lieu, il conviendrait de poursuivre la mise en œuvre des orientations qui ont été élaborées voilà deux ans afin de conserver aux entreprises l'essentiel de leur gain de productivité.

Cela, nous le savons, monsieur le secrétaire d'Etat, passe par la liberté complète des prix et des marges et par « une bonne négociation » sur la flexibilité.

Cela devrait s'accompagner d'une réduction des prélèvements obligatoires dont l'essentiel ne devrait pas porter sur l'impôt sur le revenu, parce qu'une telle mesure en l'état actuel est inflationniste, mais être affecté à la diminution des charges des entreprises.

Les incitations qui figurent dans le budget de 1986 restent, sur ce plan, trop timides. Il faut souligner que la baisse annoncée de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices réinvestis sera largement obérée par les taxations du fioul lourd et du gaz naturel qui seront essentiellement supportées par les entreprises, mais ces produits ont l'immense avantage de ne pas figurer dans l'indice des prix !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Mais si, ils en font partie !

M. Serge Mathieu. En second lieu, je voudrais insister sur le fait que la baisse des taux d'intérêt s'effectue de manière beaucoup trop lente. Les taux d'intérêt réels restent trop élevés en France. En l'état actuel des taux et de la situation financière des entreprises, ces dernières sont plus incitées à réduire leur endettement qu'à augmenter leurs investissements.

En dernier lieu, il ne peut y avoir d'investissement sans épargne. Or la situation de l'épargne en France est désastreuse. Le taux d'épargne dans notre pays est, à l'heure actuelle, inférieur au chiffre de 1969. Cela se produit au moment où la ponction opérée par l'épargne sur les déficits publics ne cesse de croître et pénalise ainsi le financement de l'économie.

Les inconvénients d'une telle situation seront-ils palliés par l'évolution des investissements publics ? Les dotations de votre budget nous montrent qu'il ne faut rien attendre de ce côté.

S'agissant des entreprises publiques, fer de lance de notre économie, on constate un net changement de comportement de l'Etat actionnaire qui se traduira, en pratique, par un désengagement de l'Etat.

Les dotations en capital des entreprises publiques baissent en effet de 25 p. 100 et passent de 11,8 à 8,8 milliards de francs, et seuls en bénéficieront les secteurs déficitaires, c'est-à-dire Renault et la sidérurgie.

Nous sommes apparemment loin du temps où l'Etat devait se substituer à des actionnaires « défaillants » pour assurer sans compter des fonds propres à ces entreprises et leur permettre de jouer un rôle pilote dans notre économie, en assurant un effet porteur à l'égard des filières industrielles.

Ce désengagement de l'Etat s'accompagne d'une contribution financière payée par les entreprises publiques qui est en forte augmentation dans le budget de 1986, ponction qui s'effectuera nécessairement au détriment de leur capacité d'investissements, alors que rien n'indique, dans leurs résultats et dans la structure de leurs comptes, qu'elles puissent effectuer un pareil effort.

Un grand nombre de mes collègues ont, par ailleurs, souligné la forte diminution des crédits de la politique industrielle, instrument naguère privilégié, crédits qui, cette année, chutent de 18 p. 100.

De 1974 à 1981, l'industrie a perdu 680 000 emplois. Depuis 1981, elle en a encore perdu plus de 500 000. Nous ne pouvons donc que déplorer que, cette année encore, le budget de 1986 ne soit pas le budget du redressement que les Français attendent. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. le président. Mes chers collègues, nous avons achevé la partie de la discussion générale relative à la politique dans le domaine de l'industrie.

Politique dans le domaine de la communication audiovisuelle

M. le président. Dans la suite de la discussion générale, le Sénat va aborder la politique dans le domaine de la communication audiovisuelle.

La parole est à M. Cluzel.

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'année 1986 apparaîtra, à l'évidence, comme une année décisive pour le secteur de la communication audiovisuelle en France.

Elle marque, en effet, la fin d'une époque, celle où les téléspectateurs constituaient un public captif n'ayant en définitive le choix qu'entre un, puis deux et enfin trois programmes, mais de la même veine. Le service public était, grâce au monopole de diffusion et de programmation, l'unique fournisseur d'images. Telle était la première période.

L'année 1986 nous fait entrer de plain-pied dans une seconde époque, qui sera brève, agitée et marquée par le développement de la concurrence. Cette concurrence reste organisée par l'Etat, qui conserve le monopole de diffusion, le choix des opérateurs et la possibilité d'édicter des réglementations protectrices de la presse écrite ou de l'industrie cinématographique nationale, par exemple. Au cours de cette période, les téléspectateurs verront leur possibilité de choix entre plusieurs programmes s'accroître et la diversité s'installer avec les chaînes privées. Ce second âge sera celui de la liberté contrôlée.

Mais cette période ne sera qu'une période de transition. L'année 1986, avec le lancement des premiers satellites européens de diffusion directe, nous fait déjà approcher de l'âge adulte de l'audiovisuel, celui de la liberté incontrôlable. Dès cette époque, dont il est impossible d'évaluer la durée, les téléspectateurs bénéficieront d'une totale liberté de choix. Les images leur parviendront par de multiples supports. L'Etat ne pourra réglementer ni la diffusion ni la programmation.

Toute la politique d'intervention active de l'Etat, qui a consisté à produire, puis à réglementer, dès lors, s'effondrera. L'Etat ne maîtrisant plus les supports ne pourra plus intervenir directement.

Tout va changer, car ce sera le téléspectateur, et lui seul, qui choisira, et c'est le caractère attractif des programmes qui orientera son choix.

Nous nous trouvons donc à la veille d'une prodigieuse bataille culturelle. La France et les autres nations européennes ne préserveront leur identité que si elles savent produire des émissions de qualité dans des conditions financières concurrentielles. Le fait que ces émissions soient produites par des chaînes publiques ou privées n'importera guère. La seule action possible des Etats consistera à inciter ou à inviter. Ce ne sera plus l'Etat qui sera directement responsable de la défense et de l'illustration de la langue et de la culture, ce seront les téléspectateurs, par le choix qu'ils feront des programmes en fonction de leurs goûts, mais également en fonction de l'attraction marquée en faveur de telle ou telle émission : toutes les lignes Maginot patiemment construites en quelque vingt ans par le service public de l'audiovisuel vont, en quelques années, s'écrouler.

Dans ce contexte de profonde mutation, il m'a semblé utile de procéder à une analyse tout à la fois globale et détaillée du système audiovisuel français, de décrire les grandes évolutions de ce secteur jusqu'à aujourd'hui, puis de présenter les scénarios possibles pour les années à venir.

Ma réflexion s'est d'abord portée sur ceux qui regardent et écoutent, car des téléspectateurs et des auditeurs dépend finalement l'évolution du secteur audiovisuel. Cela, les gouvernements successifs, et depuis de nombreuses années, l'ont toujours oublié ou ont fait comme s'ils l'oubliaient.

Cette évolution est aussi conditionnée par les progrès techniques réalisés, lesquels vont modifier profondément l'offre de programmes et, plus encore, les modes d'accès à l'image et au son.

La législation bâtie autour du monopole du service public se révélera de moins en moins adaptée à cette évolution.

Enfin, le service public ne pourra rester à l'écart de cette mutation. C'est pourquoi votre rapporteur s'est efforcé d'en déceler les points forts et les points faibles et d'envisager l'évolution prévisible de l'audiovisuel pour les prochaines années. Je le ferai autour de sept thèmes : le téléspectateur, l'évolution technologique, le cadre juridique, le budget, l'avenir, la cinquième chaîne - il faut aussi en parler - et les orientations souhaitables.

En premier lieu, je parlerai du téléspectateur, car toute étude du système audiovisuel qui se veut lucide et honnête commence et se termine par le téléspectateur. Elle commence par le téléspectateur, dont il convient d'appréhender les besoins et les choix. Elle se termine par le téléspectateur, qui, en définitive, arbitrera par sa politique personnelle d'investissement entre les différents supports et les différents canaux ; le téléspectateur déterminera aussi la répartition de l'audience entre les sociétés de programme, qu'elles soient publiques ou qu'elles soient privées.

L'intérêt porté aux études de comportement du téléspectateur résulte de ces évidences. Cependant, le comportement de ce consommateur d'audiovisuel évolue sous la pression de la technique, mais aussi sous la pression des politiques décidées par les pouvoirs publics et par les opérateurs privés. Connaître le mieux possible les capacités de réaction du public afin d'éviter l'établissement de distorsions entre les prévisions et les résultats est indispensable pour les opérateurs d'un secteur mouvant, dans lequel tout investissement représente un risque financier important.

Or, on constate que le comportement des téléspectateurs est, dans un pays considéré, assez homogène et qu'il évolue lentement. Toutefois, il semble que l'évolution aille dans le sens d'une diversification des comportements et vers une accélération de certaines tendances sans que l'on puisse encore quantifier ou planifier ces mouvements.

Quantitativement, le téléspectateur est satisfait par trois chaînes de service public. Qualitativement, il souhaite davantage de diversité. Affirmer par avance que la multiplication des chaînes et des supports va multiplier les images me paraît critiquable.

D'une part, la consommation globale d'images évoluera lentement. Elle évoluera au rythme de l'individualisation des comportements des téléspectateurs, soit que celle-ci résulte de modifications des structures familiales - multiplication des « foyers unipersonnels » - soit qu'elle résulte du multi-équipement qui permet aux individus composant un même

ménage de regarder des images différentes au même moment. Cette consommation d'images et de sons évoluera aussi en fonction de l'accroissement du temps libre. Or, sur tous ces plans, les évolutions sont lentes.

D'autre part, la segmentation de l'audience entre sociétés de programme obligera ces dernières à devenir des diffuseurs de produits bon marché, c'est-à-dire amortis sur des marchés importants. C'est alors que l'on retrouve la relation entre le coût d'un produit et ses possibilités d'amortissement dans le temps ou en fonction du marché.

Dès lors, il ne sera pas étonnant de voir la même émission diffusée à des heures différentes et sur plusieurs chaînes, voire sur des chaînes qui pourront être concurrentes. Le marché des programmes ne résultera donc pas de l'addition des heures de diffusion. C'est là un phénomène qui n'a pas manqué de retenir l'attention des opérateurs et dont les statisticiens devront tenir compte.

Si, jusqu'à présent, le marché des programmes était, au moins partiellement, réservé aux produits nationaux par l'effet du monopole ou par celui de la réglementation, il va subitement devenir beaucoup plus large ; mais, en même temps, la concurrence sera beaucoup plus vive, ce qui remettra en cause des positions acquises sur la base de réglementations protectrices. D'où l'enjeu culturel énorme que j'ai évoqué au début de ce propos.

Et l'Académie française ne s'y est pas trompée, non plus que notre très éminent collègue le président Bonnefous, en sa qualité de chancelier de l'Institut. Puissent nos académies, malgré leur traditionnelle discrétion, être, monsieur le président du Sénat, mieux entendues des pouvoirs publics que hélas ! nous le sommes.

Demain, le consommateur-télespectateur choisira entre des programmes de sources plus nombreuses, mais aussi entre les différents supports.

Le deuxième thème est celui de l'évolution technologique.

Jusqu'à une date fort récente, la communication audiovisuelle n'a utilisé en France qu'un support unique : les ondes hertziennes.

Sans doute ce choix, dicté par l'état de la technique, s'imposait-il au départ ; la disponibilité des fréquences était grande et le coût de diffusion se trouvait réduit par la légèreté, au demeurant relative, de l'infrastructure nécessaire.

Sans doute aussi ce choix a-t-il été trop longtemps maintenu par la force des habitudes. En ce domaine, le monopole de diffusion détenu et organisé par l'Etat a joué comme un prisme déformant des lois de la rationalité économique. Cette situation explique pour une large part le retard pris par le câblage en France.

Les mutations technologiques de ce dernier quart de siècle ont cependant bouleversé le paysage audiovisuel et fissuré le bel édifice dont T.D.F. était devenu le gardien.

Dans la seconde partie du rapport écrit, je me suis efforcé de dégager les grands axes de la politique du Gouvernement en matière de câble et de satellite.

Face à ces mutations technologiques, l'attitude de l'Etat pouvait revêtir deux formes : soit la neutralité, soit l'intervention.

La neutralité consistait à laisser l'initiative aux entreprises et aux collectivités locales, l'arbitrage économique entre les nouvelles technologies relevant du marché et, dans cette hypothèse, l'Etat se contentant d'appuyer l'effort de recherche.

En France, l'Etat est traditionnellement interventionniste ; en France, le secteur de la communication est soumis, depuis des siècles, au monopole de l'Etat ; en France, le secteur privé n'a donc pu développer une puissance financière suffisamment solide pour se lancer seul dans l'aventure des nouvelles technologies de la communication ; en France, enfin, l'Etat disposant de deux organismes performants, la direction générale des télécommunications et Télédiffusion de France, la puissance publique a subi fortement la tentation d'une intervention directe.

Adopter l'une ou l'autre de ces attitudes, soit la neutralité, soit l'intervention, aurait constitué un choix clair et cohérent. Tel n'a pas été le cas. En effet, si une attitude a marqué les gouvernements successifs face à ce secteur, c'est bien l'impossibilité de choisir.

L'ivresse technologique et l'incapacité de choisir entre deux logiques industrielles, soutenues au détriment l'une de l'autre par deux services puissants, la direction générale des télécommunications et Télédiffusion de France, ont donc conduit les gouvernements successifs à soutenir de multiples initiatives sans un souci suffisant d'harmonisation.

L'incohérence a présidé également dans le processus de détermination du mode d'exploitation de T.D.F. 1, que j'ai décrit dans le rapport écrit.

Cet épisode montre à l'évidence le caractère secret du processus de décision du Gouvernement. Il a fallu trois ans de négociations, de tergiversations, d'aller et retour diplomatiques, qui ont d'ailleurs assombri nos relations avec un Etat voisin, membre de la Communauté économique européenne - même si cet Etat est petit, il n'en est pas moins un Etat et, par conséquent, il doit être respecté en tant que tel - pour aboutir en quelques jours, au prix d'importantes concessions, à offrir à l'un ce que l'on refusait à l'autre, mais aussi à ouvrir notre outil technologique à des groupes multimédias français et étrangers sans avoir eu le souci de susciter des groupes multimédias à vocation nationale, ainsi que le souhaite le Sénat depuis des années.

L'inconséquence et l'incohérence ont retardé les décisions d'investissement des opérateurs, ce qui risque de limiter le marché potentiel qui s'offrait à nos industries de l'électronique et de mettre à mal la rentabilité déjà précaire du projet TDF 1 face à une concurrence qui, on peut le prévoir aujourd'hui, sera sans concession. Je fais ici une allusion directe à une déclaration récente de M. Jacques Delors.

Le Gouvernement en a-t-il eu suffisamment conscience ? C'est une question que l'on doit se poser.

En effet, dans ce secteur de la communication audiovisuelle où le progrès technique est très rapide, les investissements ont tendance à devenir vite obsolètes. La rentabilité de l'investissement est totalement liée à la limitation du coût initial et à la durée de la phase au cours de laquelle la concurrence est absente, soit à cause de la réglementation, soit parce qu'elle n'a pas eu encore la possibilité financière de se manifester. Or, tout retard en la matière est préjudiciable, voire mortel.

En conclusion sur ce point, je constate que, conçus sans souci de cohérence véritable, les projets de développement que constituent le plan câble et le satellite de diffusion directe connaissent des démarrages plus que difficiles.

Nous sommes en face d'une logique politicienne qui consiste à promettre les télévisions hertziennes avant mars 1986 et qui est en butte aux logiques elles-mêmes concurrentes que j'ai décrites à l'instant. Par conséquent, nous sommes en passe de subir des gaspillages financiers, mais aussi de matière grise et de création très importants. Pourtant nous étions presque en avance sur les autres. Pierre Mendès France affirmait, après d'autres, que « gouverner c'est choisir ».

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. C'est prévoir !

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. C'est une autre citation, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Il faut les deux.

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Il faut les deux, nous en sommes d'accord. En tout cas, je vous remercie. Je suis sensible au fait que vous vouliez bien rompre le silence gouvernemental pour dialoguer avec moi. Il était tout à fait normal que, dans le cadre de la communication audiovisuelle, ce contact puisse, enfin, s'établir entre le Gouvernement et le Sénat.

Je vous en sais gré. Gouverner c'est prévoir. Gouverner c'est choisir. J'ajouterai, mais je le prendrai sous ma responsabilité, gouverner c'est vouloir.

Que ceux qui revendiquent aujourd'hui l'héritage de Pierre Mendès France s'inspirent de cette maxime !

La troisième idée de cet exposé vise le cadre juridique. Je me suis efforcé, tout au long de mon rapport écrit, de saisir l'évolution depuis vingt-cinq ans du cadre juridique de la communication audiovisuelle. En effet, à la fin de la première époque de l'audiovisuel et alors que nous sommes entrés depuis l'an dernier dans la deuxième époque, un rapport bilan ne paraît réalisable que dans la mesure où l'on essaie de saisir les vingt-cinq années qui viennent de s'écouler et non pas seulement ces dernières années.

Pays de tradition colbertiste, la France a opté en faveur du monopole du service public. Le risque d'un tel choix est très vite apparu et toute l'évolution de la législation a consisté alors à organiser le service public de façon à l'éloigner des tentations du pouvoir politique, ce dernier étant suspecté, parfois, non sans raison - à cet égard, je ne fais pas de procès d'intention ; je constate simplement - de vouloir faire passer prioritairement son message par le canal audiovisuel. Nous l'avons constaté au cours des vingt-cinq dernières années. De plus, l'accroissement des besoins de consommation audiovisuelle a commandé, semble-t-il, le développement d'une certaine concurrence au sein du service public.

La législation a donc tenté de s'adapter aux faits et aux besoins. J'en retrace l'évolution selon trois grandes lignes de force : tout d'abord, l'effritement progressif du monopole de l'Etat ; par ailleurs, le développement de l'autonomie interne du service public et, enfin, la séparation des fonctions et le développement de la concurrence au sein même du service public.

Ce cadre juridique très évolutif a été marqué par cinq lois, en vingt-cinq ans : 1959, 1962, 1972, 1974, 1982. Nous détenons un record absolu en la matière. Si l'on voulait ironiser, on dirait : en attendant la sixième ! Cinq lois en vingt-cinq ans, ce stakhanovisme législatif a-t-il été efficace ? Correspondait-il au but recherché ?

Pour tenter de répondre à cette interrogation, j'analyserai ce qui s'est passé pour le secteur privé avant de revenir au secteur public.

S'agissant du secteur privé, j'évoquerai la réglementation qui est intervenue depuis 1982. L'erreur a sans doute consisté à vouloir empêcher tout développement important des entreprises de l'audiovisuel sans l'accord de la puissance publique et à ne pas faire en sorte que puissent se constituer des groupes multimédias. Les pouvoirs publics se sont efforcés de réserver, dans un premier temps, les radios locales aux associations. Nous avons, ici même au Sénat, salué cet effort de libéralisation des ondes. Mais, dans le même temps, l'accès de la presse écrite était limité, voire empêché.

Il a également été question d'empêcher la constitution de réseaux avant d'assouplir enfin la législation avec le projet de loi sur les télévisions privées. Nous en avons déjà débattu ici, je n'y reviendrai pas.

En ce qui concerne les réseaux câblés, le schéma juridique est plus simple. L'exploitation est réservée à des sociétés d'économie mixte. On aboutit ainsi à un morcellement alors que l'évolution du secteur aurait nécessité une concentration des efforts, des initiatives et des moyens.

En outre, les cahiers des charges ont fixé des règles très précises protégeant le cinéma et la production audiovisuelle nationale. J'y suis, pour ma part - on ne s'en étonnera pas - très favorable. Mais encore faut-il en faire respecter les règles. Pour les radios locales ce n'est pas toujours le cas. De même, T.D.F. est souvent incapable de faire respecter les normes de puissance des émetteurs.

Enfin, l'Etat n'accepte de développement important du secteur privé de l'audiovisuel qu'à la seule condition de choisir ses partenaires. On vient de le voir avec la conclusion du contrat de concession de service public en faveur du groupe B.R.S., c'est-à-dire, par ordre alphabétique et sans doute par ordre d'influence, sinon par ordre d'importance, Berlusconi, Riboud et Seydoux. Les conditions de négociation avec ce groupe furent si peu transparentes qu'elles ont rendu nécessaire la constitution d'une commission d'enquête par le Sénat.

Lorsque l'Etat a choisi ses partenaires, alors, foin des réglementations protectrices du cinéma ! Ce n'est pas seulement un droit d'exploitation qu'il concède, c'est un pan entier de sa politique culturelle qui, en même temps, risque de disparaître !

Pour ce qui concerne le service public, le développement de l'autonomie est sans aucun doute une bonne chose mais il n'est que relatif car les sociétés sont soumises à de multiples obligations contenues dans leur cahier des charges. Cette réglementation alourdit les structures car celles-ci procèdent d'une conception extensive du service public. En voici des exemples : la décentralisation de F.R. 3 et de Radio France ; l'engagement de T.D.F. dans les nouvelles techniques et l'aménagement des moyens de diffusion pour les services privés.

En revanche, l'éclatement de l'O.R.T.F. en 1974 et la démultiplication des sociétés, conséquence de la loi de 1982, ont sans doute été des erreurs dans la mesure où ils ne se sont accompagnés d'aucune réforme des structures internes. C'est à cette absence de contrôle sur la gestion d'un service public important que se mesure la responsabilité des gouvernements successifs.

Autre exemple de carence : le développement de l'autonomie ne s'est pas accompagné d'un renforcement des contrôles *a posteriori*, ce qui a conduit à des errements importants dans la gestion. Je ne reviens pas non plus sur ce sujet. Je me permets de vous renvoyer aux études contenues dans le rapport écrit.

L'alourdissement des structures, la multiplication des organismes, le développement de la concurrence entre sociétés, tout cela a concouru à ce que le service public perde de vue les missions qu'il tenait de la loi.

L'incapacité du service public à retrouver un niveau de création audiovisuelle raisonnable en est certainement l'exemple le plus significatif. Je ne citerai à ce propos que deux chiffres pour ne pas abuser de votre attention : en 1980, 479 heures de fiction originale française furent diffusées par le service public de l'audiovisuel ; en 1984, 407 heures seulement.

Voilà donc un service public qui coûte cher, qui emploie plus de personnel, qui diffuse davantage - il faut le reconnaître - mais qui crée moins.

J'en arrive au quatrième point de mon exposé : le budget de l'audiovisuel.

C'est en termes financiers que l'on peut le mieux saisir les évolutions.

Le service public a eu besoin de moyens financiers de plus en plus importants : 1982, 9 700 millions de francs ; 1986, 13 500 millions de francs ; cela représente une augmentation, en quatre exercices, de près de 50 p. 100 du budget. Aucun autre secteur ministériel n'a été aussi bien traité par la Rue de Rivoli.

Lorsque l'on examine les différentes sources de financement du service public, on constate que la part de la redevance a tendance à s'amenuiser, ainsi que le montant des subventions de l'Etat.

En revanche, la part des emprunts et des autres recettes a tendance, elle, à s'accroître. Quant à la stabilité apparente de la part de la publicité, elle dissimule en réalité un accroissement sensible et sous de multiples formes. Je citerai pour mémoire l'exemple de la parapublicité. La commission des finances a eu l'occasion, il y a peu, d'attirer l'attention du Sénat sur cet aspect des choses.

La diversification des ressources traduit subtilement mais aussi subrepticement une transformation progressive du secteur public de l'audiovisuel qui répond à une triple nécessité : développement de nouvelles prestations de diffusion ; développement du secteur privé et des nouvelles techniques avec T.D.F. ; enfin, besoin de financement croissant des sociétés de programme.

La part de T.D.F. dans le budget global du service public a très rapidement augmenté puisque l'établissement public de diffusion absorbe désormais environ 30 p. 100 des ressources du secteur contre 20 p. 100 en 1982. Cet accroissement est essentiellement dû aux investissements considérables de T.D.F. pour le développement des nouvelles techniques et des services commerciaux au bénéfice du secteur privé.

La part des sociétés de programme a donc sensiblement décliné, tout comme celle des sociétés de service, la S.F.P., l'I.N.A. ou France média international. La progression en francs courants des budgets des sociétés de programme - 21 p. 100 en quatre ans - et des sociétés de service - 18 p. 100 en quatre ans - a donc été freinée. Il s'agit d'une augmentation relative sur laquelle je veux attirer l'attention du Gouvernement et du Sénat. Encore faut-il savoir que, dans le cadre de cette relative croissance, l'essentiel a été consacré aux structures et au financement de la « course à l'audience » au détriment de la création.

L'ensemble de ces phénomènes dont je décris les implications financières dans la quatrième partie du rapport écrit ont conduit à la dégradation de la situation financière du service public, et notamment à son surendettement.

Cette situation financière dégradée a jusqu'à présent été dissimulée par l'absence de point de référence. Le service public était seul sur le marché de la communication audiovisuelle.

suelle ; désormais il va devoir affronter la concurrence. Est-ce que les sociétés de service public de la télévision verront le nombre de leurs téléspectateurs tomber à un pourcentage voisin de 13 ou 14 p. 100 d'auditeurs qui demeurent fidèles à Radio France ? C'est tout le problème des cinq ou six prochaines années.

Au moment d'aborder une étape difficile, celle de l'adaptation du nouveau paysage audiovisuel, force est de reconnaître que le service public n'est pas défendable tel qu'il est actuellement. Ceux qui, à longueur de journaux, d'émissions télévisées ou radiophoniques, réclament de nouvelles ressources pour le service public, ne réfléchissent pas au fait qu'il sera très difficile, quel que soit le gouvernement, d'en dégager. Il sera en effet impossible de justifier une augmentation importante de la redevance puisque chacun constatera l'arrivée de télévisions privées gratuites. De plus, le marché publicitaire vers lequel on se tourne tout naturellement sera lui-même soumis aux lois de la concurrence, échappant ainsi au bon plaisir des chaînes du service public. A défaut d'avoir pu réaliser une meilleure gestion, malgré les avertissements répétés du Sénat par la voix de sa commission des finances, le service public ne dispose d'aucune marge de manœuvre, tant sur le plan financier que sur le plan des structures.

Fonctionnant en autarcie, subissant une situation financière difficile et de sa propre responsabilité, disposant de sureffectifs chroniques sans pouvoir les résorber en raison de l'application d'une convention nationale unique, le service public apparaît aujourd'hui comme un géant aux pieds d'argile : c'est « Gulliver empiétre ».

Dès lors, vers quel avenir allons-nous ? Quels enseignements tirer de ces vingt-cinq ans ?

D'abord, l'enjeu ne se situe déjà plus dans l'affrontement stérile, mais si cher aux passions françaises, entre le « public » et le « privé ». L'avenir dépendra de la place qui sera réservée à l'industrie et à la culture françaises, puis à l'industrie et à la culture européennes dans le nouveau paysage audiovisuel, marqué par la compétition internationale.

Ensuite, seuls un effort considérable de création et une volonté déterminée de satisfaire le public national et européen permettront aux opérateurs français, publics ou privés, de tenir une place dans le secteur de l'audiovisuel.

En effet, au cours de cette troisième époque, dans laquelle nous allons entrer et qui durera certainement longtemps, les téléspectateurs seront totalement libres de leurs choix ; la situation se trouvera alors totalement inversée : ils ne subiront plus, ils choisiront. La défense et l'illustration de la culture et de la langue françaises ne dépendront plus que de l'attrait - ou de l'attraction - des chaînes françaises. Alors, les règlements et les appétits corporatistes pèseront de leur véritable poids, c'est-à-dire rien.

Enfin, il est urgent que se constituent de puissants groupes multimédias français à deux niveaux - régional et national - disposés à la coopération à un troisième niveau, le niveau européen. Ces groupes multimédias seront seuls capables de rivaliser avec les groupes américains et japonais.

L'évolution du paysage médiatique mondial sera rapide - chacun le sait - et la France se doit d'être bien placée dans ce secteur de la communication et de l'information de haute valeur stratégique ; il constituera, à n'en pas douter, le système nerveux de la civilisation du début du troisième millénaire et, de la façon dont nous nous y insérerons, en découlera le degré d'indépendance culturelle de notre pays.

C'est donc davantage en termes de complémentarité entre le service public et les chaînes privées qu'en termes d'affrontement qu'il importe de favoriser le développement de l'audiovisuel en France.

A cet égard, l'apparition d'un secteur privé sera peut-être une chance pour le service public, car il va mettre au grand jour les lourdeurs et les rigidités de ce dernier, l'obligeant, sous peine de disparaître, à une profonde évolution, c'est-à-dire une profonde rénovation !

L'année 1986 sera donc une étape décisive pour le service public.

Il n'a pu, n'a su ou n'a voulu jusqu'à aujourd'hui faire l'effort d'adaptation nécessaire. Inévitable, celui-ci n'en sera que plus brutal et douloureux.

Confronté, demain, aux télévisions privées puis, très prochainement, à la multiplication des sources d'images et de sons grâce aux satellites et au câble, le service public ne pourra continuer à vivre dans son cocon.

Dès lors, un choix s'impose : le service public doit-il demeurer dans sa configuration actuelle ? Doit-il s'étendre, comme le prévoit le projet de loi de finances pour 1986, en disposant d'une quatrième chaîne sur le satellite T.D.F. 1, gérée par F.R. 3, l'I.N.A. et Radio France ? Doit-il laisser la place aux entreprises privées, comme le suggèrent certaines formations politiques, et se limiter à l'exploitation d'une seule chaîne ? C'est à ces questions que je vais tenter devant vous de répondre. Auparavant, je vous présenterai quelques réflexions sur un sujet d'actualité : celui de la cinquième chaîne et la façon dont les choses se sont passées.

A cet égard, je présenterai deux séries d'observations : l'une sur la forme, l'autre sur le fond.

En ce qui concerne la forme, ce contrat a été passé dans des conditions de transparence insuffisantes. Il n'y a pas eu d'appel de candidatures. Tout s'est passé - je dis bien "tout s'est passé", car je n'ai pas pour habitude de faire de procès d'intention - comme s'il y avait eu incitation à la création d'une société. Les négociations avec cette société n'apparaissent que pour le principe. En effet, la signature a été apposée, semble-t-il, avant toute discussion approfondie. Voilà pour la forme.

Quant au fond, ce contrat me paraît constituer un abandon de la politique culturelle de la France en faveur du cinéma. Il est, de surcroît, le point de départ d'une dérégulation sauvage en matière publicitaire avec toutes les conséquences que l'on peut en redouter non seulement pour la presse, mais aussi pour les autres médias.

Ce contrat crée des obligations très lourdes pour T.D.F. et, en fait, il reconstitue un monopole privé à côté du monopole public. La cinquième chaîne est, certes, une chaîne privée... mais une chaîne privée de concurrence, de par la volonté de l'Etat.

Le réseau initial, lors de la présentation du 31 juillet 1985, devait couvrir 17 à 19 millions d'habitants. Le réseau concédé à la cinquième chaîne en desservira - nous venons de l'apprendre - 28 millions. Quelle place restera-t-il aux autres, notamment à la chaîne à dominante musicale ?

Mais surtout - c'est, à mes yeux, la critique la plus fondée - ce contrat de concession de service public fige le paysage audiovisuel français en empêchant toute modification importante. L'Etat me paraît bien s'être lié les bras pour le présent et pour l'avenir. Dix-huit ans, c'est une éternité dans le secteur de l'audiovisuel !

Le Sénat a donc eu raison de décider la création d'une commission d'enquête, comme il avait eu raison, dans sa bataille pour l'amélioration de la loi de juillet 1982, de souhaiter l'abandon du régime de concession du service public.

Qu'on le veuille ou non, le domaine de l'audiovisuel n'est en rien comparable à ceux de l'électricité, de l'eau ou du gaz, comme on a voulu nous le faire croire voilà quelques jours. Le régime admissible pour un secteur ne l'est pas pour l'autre. Quel paradoxe ! Qu'on en juge.

En juillet 1982, le Gouvernement a voulu, par la création de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, couper le cordon ombilical liant l'audiovisuel au pouvoir exécutif, ce en quoi il a eu raison.

Qu'on me permette de rappeler quelques phrases écrites par le secrétaire d'Etat, M. Georges Fillioud, dans l'exposé des motifs de cette loi : « Il est temps d'établir la différence entre responsabilité de l'Etat et tutelle du pouvoir exécutif. L'Etat a une responsabilité générale à l'égard des organismes de radiotélévision de service public qui se situe au plan de l'éthique. Il n'est pas sain que cette responsabilité soit exercée par le pouvoir exécutif ».

Voilà une déclaration sur laquelle nous ne pouvons qu'être tous parfaitement d'accord.

Malheureusement, il semble que M. Georges Fillioud ait fait machine arrière toute, à voir la façon dont les choses se sont passées pour la cinquième chaîne ! Lorsqu'il s'agit de mettre en place des télévisions privées, l'Etat paraît à nouveau succomber au délices et aux dangers de l'intervention directe.

Par ailleurs, alors qu'on avait promis au cinéma français qu'il irait de victoire en victoire, n'oublions pas, puisque nous nous référons actuellement à l'Italie, qu'après la victoire de Mignani, il y eut le désastre de Pavie. Je ne souhaite rien de tel pour le cinéma français !

La dernière partie de cette intervention traitera des orientations.

Au terme de ce rapport-bilan et en fonction de cette brusque série de décisions gouvernementales, il révient, en effet, au rapporteur de présenter les orientations qui pourraient permettre de dégager des solutions satisfaisantes tant pour les téléspectateurs que pour la langue et la culture françaises. Je tiens à indiquer que ces orientations sont personnelles au rapporteur et qu'elles n'engagent donc que lui.

Première orientation : le service public doit cohabiter avec le secteur privé. Mais il doit refuser la politique faisant bon marché de ses obligations de service public, comme on devrait refuser pour l'avenir la politique d'un service public qui serait réduit à sa plus simple expression - émissions religieuses, émissions réservées aux associations de consommateurs, expression directe, etc. - car de telles obligations, nombreuses, diverses, auraient tôt fait de transformer les programmes en fourre-tout sans audience.

Deuxième orientation : le service public doit pouvoir, par la qualité, par l'originalité de ses émissions, par la recherche permanente de la complémentarité avec les programmes des chaînes privées, mais aussi par l'accent mis sur la valorisation du patrimoine culturel national, devenir autre chose qu'une chaîne confidentielle réservée à une élite.

Troisième orientation : le service public doit pouvoir fidéliser la plus grande partie possible de l'auditoire. Pour ce faire, la diffusion d'environ 7 000 à 8 000 heures de programmes par an paraît nécessaire. En conséquence, la préférence de votre rapporteur, mes chers collègues, va à l'existence de deux chaînes nationales de service public. Je me permets d'ailleurs d'attirer votre attention sur le fait que c'est ce qui se passe en Italie et en Grande-Bretagne, pays parfaitement comparables au nôtre.

Quatrième orientation : le service public ne doit pas être empêché d'accéder aux nouvelles techniques. En nous inspirant du projet de chaîne culturelle européenne de M. Pierre Desgraupes, nous pourrions réunir dans une structure de programme très légère les principales chaînes publiques des pays membres de la Communauté européenne.

Serait ainsi permise la diffusion des programmes de qualité et d'intérêt européen par le satellite. La structure mise en place et son financement pourraient s'inspirer de celle de TV 5 qui fonctionne, à l'heure actuelle, correctement.

Répartition des risques et des coûts, vocation européenne affirmée, qualité et intérêt des programmes assurés, telles pourraient être les clefs de la réussite d'une chaîne publique diffusée sur le satellite, susceptible d'attirer les téléspectateurs européens dans leur ensemble grâce au progrès de la technique et notamment à la multiplication des « canaux-son » que permet la norme dite « D 2 Mac Paquets ».

J'en arrive à ma conclusion, qui sera brève. Il faut, me semble-t-il, engager rapidement une profonde rénovation des mentalités et des comportements. Ce n'est, en effet, qu'au prix d'un desserrement des contraintes structurelles, d'une mise au pas de tous les corporatismes, de tous les clans, de toutes les coteries, mais aussi au prix d'un renforcement de son indépendance, alliés aux nécessaires contrôles de gestion, que le service public cessera de dépérir et pourra remplir ses missions.

Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la commission des finances du Sénat n'a cessé de tenir, depuis bien des années, et déjà par la voix de mes prédécesseurs, un tel discours. Il est temps, aujourd'hui, que les acteurs de la communication audiovisuelle en reconnaissent la clairvoyance et s'en inspirent. Rien que pour l'année 1985, le rapport de M. Jean-Denis Bredin, le rapport de la Haute Autorité, le rapport de Mme Danièle Delorme et d'autres encore ont tenu le même langage.

Si les acteurs de la communication audiovisuelle ne devaient pas retenir ces conseils, ils assumeraient à l'égard de la nation une responsabilité peu enviable. Mais nous ne voulons pas le croire ! C'est donc à un sursaut du service public qu'en appelle le Sénat. Il y va de la présence culturelle française dans le monde, c'est-à-dire, en définitive, du message de la France à l'ensemble des hommes. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Pasqua.

M. Charles Pasqua, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, une législature s'achève. En cinq ans, sept projets de loi sur la communication audiovisuelle - pas moins - auront été déposés sur le bureau des assemblées parlementaires et plus de quarante-cinq décrets et de cinquante arrêtés auront été pris pour l'application des lois votées.

Le Gouvernement actuel, de fait, se targue d'avoir beaucoup fait pour l'audiovisuel : il aurait, premièrement, aménagé de nouveaux espaces de liberté ; il aurait, deuxièmement, inventé un service public indépendant et de qualité ; enfin, troisièmement, il aurait ouvert la France aux nouvelles techniques de la communication.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Oui !

M. Charles Pasqua, rapporteur pour avis. Le discours officiel ne doit pas tromper. Les libertés accordées n'ont été que des demi-libertés, la soumission du service public n'a d'égale que sa médiocrité, la politique de l'après 1981 aura retardé le développement du câble et le lancement des satellites.

M. Christian Poncelet. Exact !

M. Charles Pasqua, rapporteur pour avis. Ces trois points méritent que l'on s'y attarde un peu.

S'agissant, tout d'abord, selon l'expression consacrée, des nouveaux espaces de liberté, on ne peut certes pas taxer la politique de ces dernières années d'incohérence. Qu'il s'agisse de l'expression radiophonique locale, des réseaux câblés ou des télévisions privées, la démarche, chaque fois, aura été la même : travailler pour l'apparence en proclamant haut et fort la liberté tout en œuvrant insidieusement pour garder la mainmise sur l'ensemble du système audiovisuel.

Au grand principe affiché en tête de la loi du 29 juillet 1982 : « La communication audiovisuelle est libre », ont succédé de non moins grandes contradictions. A chaque fois, le principe de liberté a été vidé de son contenu par un ensemble de dispositions contraignantes et dirigistes.

Ainsi en fut-il de l'expression radiophonique. Elle a été la première à bénéficier des faveurs du pouvoir. Mais la législation de 1981 et 1982 ne lui a parcimonieusement concédé qu'une demi-liberté. Les plus sévères entraves, il est vrai, ont été supprimées en 1984, puisque les radios privées ont été autorisées à recourir à la publicité et que la qualité requise pour les titulaires d'autorisation a été élargie.

Mais il reste de multiples barrières sur le chemin de la liberté, qu'il s'agisse de la composition de la commission consultative des radios locales privées, chargée d'étudier les dossiers, de l'opaque procédure d'établissement des plans de fréquences, du quasi-monopole de diffusion conféré à T.D.F. ou des pouvoirs de contrôle dévolus à ce dernier.

Le sort des télévisions locales privées ne sera guère plus enviable. Je me suis largement exprimé sur ce point au cours des semaines qui viennent de s'écouler. Je me contenterai donc de rappeler que le Gouvernement, ici, a refusé de donner à la Haute Autorité les moyens de garantir l'exercice de la nouvelle liberté qu'il entendait créer.

Pour la constitution des réseaux câblés, le Gouvernement a ouvertement méprisé l'initiative locale. L'Etat s'est réservé, par le biais de la direction générale des télécommunications, le monopole de la construction et de la maintenance des équipements ; il s'est assuré le contrôle des sociétés d'exploitation locales par la loi du 1^{er} août 1984 et par le décret du 18 janvier 1985 qui a fixé le cahier des charges générales applicables. Enfin, et surtout, il a fait reposer la totalité de l'effort financier sur les collectivités locales, lesquelles auront à acquitter l'ensemble des investissements.

Avant d'en venir à la cinquième chaîne, je dois souligner qu'en matière de liberté, l'évolution de la politique audiovisuelle n'a assurément pas relevé, depuis 1981, de choix délibérés. Lorsqu'en 1982, au moment du débat de la loi sur la communication audiovisuelle, nous - la Haute Assemblée - nous préconisions de tirer toutes les conséquences du principe de liberté figurant à l'article 1^{er}, nous ne fûmes entendus ni pour ce qui concerne la radiodiffusion sonore ni pour ce qui a trait à la télévision.

M. Joseph Raybaud. Hélas !

M. Charles Pasqua, rapporteur pour avis. Il aura fallu la pression de l'opinion publique et les leçons infligées par l'expérience pour que le Gouvernement mesure le bien-fondé de ces recommandations et les reprennent à son compte !

Que l'on se souvienne : lorsque les radios locales ont été légalisées, elles ont été immédiatement soumises à des contraintes à la fois absurdes et irréalistes.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Avec vous, c'était mieux ! Les menottes !

M. Charles Pasqua, rapporteur pour avis. On les muselait pour les empêcher de gêner : l'accès à la publicité leur était interdit, et seul le secteur associatif pouvait prétendre à la nouvelle liberté.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez un grand mérite...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. J'en ai plusieurs !

M. Charles Pasqua, rapporteur pour avis. ... un grand mérite que je vous reconnais bien volontiers : vous êtes présent dans le cadre de l'exercice de vos responsabilités gouvernementales. Je ne sais si c'est seulement par devoir, par intérêt pour le Sénat ou par souci de vous instruire, mais, je vous l'accorde, vous êtes là et nous nous en réjouissons. Le Premier ministre, lui, ne vient jamais devant le Sénat. Alors, pour une fois que vous êtes là, ne nous en plaignons pas. Toutefois, dans le domaine de l'audiovisuel, vous n'êtes naturellement pas, je le regrette, le plus compétent. J'eusse préféré de beaucoup que M. Fillioud soit là, ainsi aurions-nous pu rompre quelques lances, d'autant qu'il sait de quoi je parle.

M. Christian Poncelet. Il a eu peur !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Charles Pasqua, rapporteur pour avis. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de M. le rapporteur pour avis.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur Pasqua, je vous remercie de ces compliments dont, croyez-moi, je mesure toute la sincérité.

Si vous souhaitez que M. Fillioud vienne débattre avec vous de l'audiovisuel, rien n'est plus simple : il suffit que le Sénat aborde l'examen de la première partie de la loi de finances, qu'il se prononce sur celle-ci - pour ou contre, c'est son affaire - ensuite, il examinera la seconde partie et vous aurez alors tout le loisir de discuter avec M. Fillioud.

M. Bernard Barbier. *Bis repetita placent.*

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Quant à M. le Premier ministre, s'il n'est pas présent...

M. Charles Pasqua, rapporteur pour avis. Il ne vient jamais !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. ...c'est qu'il devait présumer de la sympathie qui nous unit.

M. Arthur Moulin. Ce n'est pas une question de sympathie ! Chacun doit faire son « boulot » !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le rapporteur pour avis.

M. Charles Pasqua, rapporteur pour avis. M. le secrétaire d'Etat vient d'évoquer la sympathie qui nous lie lui et moi. Elle est grande, c'est vrai.

Quant à M. Fillioud, j'ajouterai, sans vouloir être désagréable envers lui puisqu'il n'est pas là, que lorsqu'il est présent, cela ne change pas grand-chose, étant donné que, la plupart du temps, il est pratiquement le dernier à apprendre les décisions qu'arrête le Gouvernement. (*Sourires et marques d'approbation sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Ne m'obligez pas à faire des spots publicitaires !

M. Charles Pasqua, rapporteur pour avis. Que l'on se souvienne encore : point n'était question en 1982 de télévisions privées pour le Gouvernement. Dans les années qui ont suivi, de déclaration en déclaration, M. Fillioud a continué de s'y opposer. Le président de télédiffusion de France a apporté sa caution technique en déclarant qu'aucune fréquence ne serait disponible pour un réseau national privé. Puis, il y a eu l'intervention de l'Elysée en janvier dernier qui a fait table rase des déclarations gouvernementales. La pression de l'opinion - voire des milieux intéressés de l'audiovisuel - l'avait emporté.

Que l'on se souvienne enfin : il a suffi de la création d'une commission sénatoriale de contrôle sur l'établissement public de diffusion et l'établissement des plans de fréquences pour que les choses commencent à bouger et que l'on envisage davantage de transparence dans les travaux de T.D.F.

J'en arrive à la cinquième chaîne. Nous en avons largement débattu la semaine dernière. Je me bornerai donc à quelques remarques synthétiques.

Les conditions dans lesquelles le groupe Seydoux-Berlusconi s'est vu attribuer la nouvelle chaîne sont purement et simplement inadmissibles !

M. Christian Poncelet. Scandaleuses !

M. Charles Pasqua, rapporteur pour avis. Le Président de la République et le Gouvernement ont cherché à faire croire qu'il n'y avait eu qu'un seul candidat et qu'ils n'ont eu aucun choix à effectuer. Rien n'est plus faux : la compagnie luxembourgeoise de télévision s'était mise sur les rangs dès janvier 1985 !

Mais il y a mieux ! Les avantages incommensurables...

M. Michel Miroudot. Affolants !

M. Charles Pasqua, rapporteur pour avis. ...dont bénéficie la chaîne pour effectuer son démarrage - dérogations aux règles applicables au service public de l'audiovisuel pour la diffusion des films, publicité - risquent de porter un coup fatal au cinéma et à la presse.

On est en droit de se demander s'il reste une place disponible pour un autre réseau multivilles.

Je me suis livré à la lecture du contrat de concession et du cahier des charges publiés lundi soir, que le Gouvernement nous a obligeamment fait porter lundi après-midi.

M. Michel Miroudot. C'est édifiant !

M. Charles Pasqua, rapporteur pour avis. L'accumulation des avantages, l'assurance d'une diffusion nationale et l'attribution généreuse d'un canal du satellite T.D.F. 1 laissent penser que la « 5 » n'aura pas de concurrente.

Bien plus, en vertu d'un contrat de concession extravagant, MM. Seydoux et Berlusconi pourront prétendre à l'indemnisation - on peut penser que celle-ci sera grasse - en cas de modification législative, réglementaire ou contractuelle du panorama audiovisuel.

Les propositions de l'opposition étaient connues. Le Gouvernement savait que nous souhaitions la privatisation partielle du secteur public. Il nous a fait ce qu'on appelle une « réponse anticipée ». Reste à savoir si cette clause qui fige, qui verrouille au profit de l'actuelle majorité l'ensemble du secteur audiovisuel a été imposée au Gouvernement ou s'il l'a lui-même inspirée. Les intérêts des uns rencontrant ici les intérêts des autres, il y a fort à gager que l'accord des parties se sera fait d'abord et sans aucun problème sur ladite clause.

Il y a une autre hypothèse - j'attire votre attention sur ce point, mes chers collègues - dans laquelle MM. Seydoux et Berlusconi pourront prétendre à compensation pécuniaire : en cas d'augmentation en volume des recettes publicitaires des trois chaînes publiques, au-delà du pourcentage de l'ensemble des ressources annuelles du service public de la radiodiffusion tel qu'il ressort de la loi de finances pour 1985. Voilà donc le Parlement, qui vote chaque année les budgets des chaînes du service public et fixe le plafond des ressources publicitaires, lié par la clause d'un contrat ! Tout cela est proprement inqualifiable !

En réalité, on comprend qu'une telle accumulation de clauses exorbitantes ait laissé M. Berlusconi lui-même quelque peu pantois. Il déclarait au lendemain de la signa-

ture du contrat : « J'y crois à peine, c'est extraordinaire ». (*Rires sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*) Pourtant, l'homme d'affaires avisé qu'est M. Berlusconi ne doit pas être prompt à l'étonnement !

Ma dernière remarque portera sur le choix des opérateurs. Dans un sondage qui vient d'être publié, les Français l'ont largement condamné. Mais il y a au moins plus troublant : après avoir montré du doigt les réalisations italiennes de M. Berlusconi comme le contre-exemple à ne pas suivre en France, c'est à M. Berlusconi que le Gouvernement fait appel pour le premier et peut-être le seul réseau multivilles, et c'est à lui qu'il offre le premier canal de T.D.F. ! Comprenez qui pourra. Nous, nous avons très bien compris.

MM. Arthur Moulin et Bernard Barbier. Oh oui !

M. Charles Pasqua, rapporteur pour avis. J'en viens au second point de mon analyse : le service public de l'audiovisuel de l'après 1981.

A l'heure de la rigueur budgétaire, l'audiovisuel a bénéficié d'un soin tout particulier : son budget est passé en cinq ans de 6,2 milliards de francs à 13,5 milliards de francs. Nous n'aurions eu qu'à nous féliciter d'une telle largesse, si l'argent du contribuable avait été mis au service de la qualité des émissions, du bon fonctionnement des institutions, de la sauvegarde du patrimoine audiovisuel et du respect du pluralisme des opinions.

Il est hélas ! donné de constater qu'aucune de ces missions essentielles du service public n'a été correctement remplie, loin s'en faut.

La création originale française, faut-il le rappeler, est dans un piteux état : la fiction est sacrifiée chaque année davantage aux rediffusions et aux séries d'origine américaine. Les chiffres qui suivent sont éclairants.

En ce qui concerne les rediffusions, ils sont les suivants : sur T.F.1., en 1982, 10,2 p. 100 du volume horaire ; en 1984, 16,3 p. 100 ; sur Antenne 2, en 1982, 10,1 p. 100 ; en 1984, 16,4 p. 100 ; sur F.R.3., en 1982, 12,3 p. 100 ; en 1984, 9 p. 100. Cette baisse pour F.R.3. ne doit pas tromper ; elle est compensée par l'apparition récente des séries étrangères sur la chaîne.

S'agissant des créations de fiction, je relève : sur T.F.1., 1,95 p. 100 du volume horaire en 1984 ; sur Antenne 2, 6,8 p. 100 ; sur F.R.3., 3,4 p. 100.

La seconde victime de cette politique est le patrimoine audiovisuel. Unique au monde - M. Fillioud l'a lui-même reconnu devant la commission des affaires culturelles - le patrimoine audiovisuel de l'Institut national de la communication audiovisuelle - I.N.A. - est en danger de mort. Entassé, ni inventorié ni restauré, il devient en partie inutilisable et risque d'être perdu à jamais !

En vertu d'un plan d'urgence arrêté il y a deux ans, l'I.N.A. a obtenu cinq millions de francs sur la redevance ; mais il lui en aurait fallu deux cents, soit quarante fois plus !

Les archives ne reçoivent que 19 p. 100 des crédits de l'I.N.A. alors que les activités de recherche et de formation professionnelle - dont l'utilité est plus que controversée - absorbent plus de la moitié de son budget.

Ma troisième observation sur le service public concerne le militantisme de l'information.

Le malaise du pouvoir actuel face au problème de l'information s'est révélé au travers de changements répétés des titulaires des postes clés de l'audiovisuel.

Cette situation contraste avec la stabilité antérieure, si souvent critiquée. Elle met en relief le souci de faire passer le message politique du moment.

T.F.1 a vécu, ces trois dernières années, sous le règne - parfois éphémère - de trois présidents-directeurs généraux - MM. Jacques Boutet, Michel May et Hervé Bourges - et elle a compté pas moins de quatre directeurs de l'information. Est-il utile de rappeler qu'en six ans, de janvier 1975 à juin 1981, T.F.1 n'avait connu que deux présidents-directeurs généraux : MM. Maurice Cazeneuve et Jean-Louis Guillaud ?

Antenne 2 a connu le même phénomène : deux présidents-directeurs généraux entre 1975 et 1981, trois depuis - MM. Pierre Desgraupes, Jean-Claude Héberlé et Jean Drucker. Six directeurs de l'information se sont en outre succédés : MM. Noël Copin, François-Henri de Virieu, Pierre Lescure, Michel Thoulouze, Albert du Roy et Pierre-Henri Arnstam.

F.R.3, enfin, avait eu un seul président-directeur général avant mai 1981, M. Claude Contamine. MM. Guy Thomas, André Holleaux et Mme Langlois-Glandier auront successivement occupé ce poste depuis. Le poste de directeur de l'information, qui n'existait pas à F.R.3 avant 1981, a connu depuis quatre titulaires !

Que l'on me pardonne d'avoir peut-être oublié le nom d'un, voire de plusieurs responsables. Je m'avoue dépassé par la fréquence des bouleversements intervenus ces dernières années dans les organigrammes des sociétés de programme.

Que l'on me permette, en outre, de ne pas m'apesantir sur les démissions en cascade et l'atmosphère politiquement mouvementée des diverses instances de rédaction. La presse les a largement commentées.

L'information, depuis 1981, s'est faite militante. Saisi de nombreuses plaintes, j'ai, par deux fois, été contraint de recourir aux pouvoirs d'investigation spéciaux conférés par l'article 22 bis du règlement de la Haute Assemblée pour ce qui concernait la couverture des événements intervenus en Corse, d'une part, et en Nouvelle-Calédonie, d'autre part. Par deux fois, il m'a été donné de constater le caractère partial et tendancieux des informations diffusées.

Enfin, le respect, nécessaire et légalement prescrit, du pluralisme politique n'a pas été scrupuleusement observé. Tout dernièrement encore - au mois d'octobre - j'ai cru devoir adresser à Mme Cotta une lettre de protestation contre les inégalités considérables que j'ai observées dans le partage du temps d'antenne accordé aux invités politiques de la majorité et à ceux de l'opposition au cours de l'année 1984. Les invités de la majorité présidentielle ont, en effet, bénéficié de 84 heures de temps d'antenne alors que le service public a parcimonieusement accordé à l'opposition, durant la même période, 40 heures et 45 minutes !

Il y aurait encore beaucoup à verser au passif du service public. Je ne parlerai pas de la gestion financière catastrophique de T.F.1 qui a été largement commentée. Je passerai aussi sur l'évolution des taux d'audience et des indices de satisfaction. Le moins que l'on puisse dire est que cette évolution ne révèle guère l'enthousiasme du téléspectateur pour le service public !

Mes dernières observations concerneront les nouvelles techniques de la communication : le câble et le satellite. Pour le câble, le Gouvernement a opté pour l'irréalisme et le dirigisme ; pour le satellite, il a compromis, par des tergiversations extrêmes, le lancement de T.D.F.1. Le dossier de T.D.F.1 s'est enlisé dans un gigantesque imbroglio politico-financier, dont le dénouement - au demeurant assez accablant - date de ces deux dernières semaines. Encore est-il prématuré de parler de dénouement, puisqu'à quelques mois de ce lancement - reporté, il est vrai, à novembre 1986 - la société d'exploitation du satellite n'est toujours pas constituée !

Les premiers canaux du premier satellite français de diffusion directe ont été généreusement octroyés à M. Berlusconi et à M. Robert Maxwell, le patron travailliste - c'est-à-dire socialiste - du groupe de presse britannique *Mirror* ! Ainsi, le contributeur français aura-t-il offert sur un plateau, à l'un et à l'autre - et à ses frais - l'accès au marché européen et les conditions de la rentabilité ! D'ailleurs, le fait a été souligné la semaine dernière, non sans quelque ironie, par un éditorial du quotidien libéral britannique *The Guardian*.

On ne peut parler de T.D.F.1 sans mentionner l'attitude méprisante qu'a eue le Gouvernement vis-à-vis du Grand-Duché du Luxembourg, qui fut son partenaire de la première heure, et sans rappeler qu'aucune étude de marché sérieuse n'a été établie, à ce jour, combien de foyers seront disposés à investir dans une antenne de réception de T.D.F.1, dont le coût est estimé à 6 000 francs, voire 8 000 francs. Est-il utile d'ajouter que les retards et les incertitudes s'accumulant, aucune commande n'a été passée auprès des industriels ?

On pourrait discourir longuement encore sur la politique audiovisuelle de ces dernières années, sur les choix gouvernementaux et les vicissitudes du service public. J'aurais pu tout aussi bien évoquer la Haute Autorité de la communication audiovisuelle ou Canal Plus. Les sujets de préoccupation n'ont pas manqué depuis 1981.

Je me contenterai de conclure en soulignant que l'échec de la politique du double langage qui a été menée illustre bien, qu'ici comme ailleurs, « donner et retenir ne vaut ». (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Taittinger.

M. Pierre-Christian Taittinger. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, tout a été dit - et fort bien - par MM. Cluzel et Pasqua, qui sont intervenus dans ce débat. C'est pourquoi je me contenterai, en cet instant, d'une réflexion d'ensemble.

Mes chers collègues, oublions un court moment les Ides de mars et rêvons d'une communication audiovisuelle idéale et d'une télévision qui répondrait à l'attente des Français. L'esprit dans le rêve a parfois de claires visions !

Voilà huit jours, le socialisme franchissait le Rubicon. Passage historique, révision déchirante ; comme l'a dit tout à l'heure M. Charles Pasqua, décidément, le secrétaire d'Etat à la communication aura eu, dans cette affaire, le courage de la loyauté mais il aura toujours été le dernier informé de tout ce qui se passait ! En effet, quelques jours auparavant, il nous laissait entendre que ce passage et cette révision n'auraient pas lieu...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. C'était une ruse !

M. Pierre-Christian Taittinger. Après avoir cru, pendant quelque cent cinquante ans, à la vertu unique de l'Etat, à la douceur de la bureaucratie - et sans remonter pour autant à Marx et à Proudhon, puisque la lecture du programme commun de gouvernement et du projet socialiste sont encore très révélatrices, même s'il est difficile de les trouver dans les bonnes librairies parisiennes - une page s'est tournée. Au-delà de l'arbitraire de la décision, de l'étrangeté des procédures utilisées, de complexités étonnantes et de reniements qui, un jour, seront jugés sans doute sacrilèges, le fait majeur s'est produit. Il était temps ; le Rubicon était franchi !

Il convient donc maintenant de réfléchir à ce que pourrait être le futur service public, à ses missions et à ses limites. Car, mes chers collègues, n'en doutons pas : par le fait de la foudre céleste, le paysage audiovisuel s'est transformé. Comment pourrait-on concevoir, demain, une concurrence entre plusieurs chaînes privées, diffusées soit par ondes hertziennes, soit par satellites, soit par câble, et un service public ?

Il s'agirait, non plus de se battre à dix-neuf heures quarante chaque soir pour trouver le meilleur comique, entouré de quelques créatures de rêve habillées de sourire et de soleil, qui chanteront un hymne à la gloire d'une lessive miracle, mais de permettre la programmation à la même heure des *Troyens* de Berlioz ou de *La Reine morte* de Montherlant.

Enfin, le service public existera. Après le temps des commodités, des complaisances, des camaraderies, viendra peut-être l'heure de la culture. Et tous ceux qui croient - ils sont nombreux dans cette assemblée, monsieur le secrétaire d'Etat - à la mission du service public ne pourront que s'en réjouir.

M. Christian Poncelet. Très juste !

M. Pierre-Christian Taittinger. Une place sera, enfin, donnée au patrimoine, à la création et au moment contemporain. La propagande glissera alors au fil de l'eau avec ses téléfilms engagés, les magazines du pouvoir et ses « tubes » politiques. Terminé le temps des « pulpes au regard de soie » qui nous apprenaient les mauvaises nouvelles et nous dispensaient la bonne parole ; achevée l'époque des messages idéologiques. Viendra peut-être un grand moment pour la vie de l'esprit.

Essayons, mes chers collègues, de construire ensemble cette aventure au-delà des schémas fermés et des portes étroites des sensibilités. Le service public pourra, enfin, produire des programmes différents de ceux des chaînes privées, dans un esprit de pluralisme concurrent et en étant débarrassé de cette pesanteur étatique. Il pourra, en même temps, s'ouvrir largement au rayonnement de ce que j'appellerai l'esprit européen qui, pendant toutes ces années, a été ignoré par la télévision française.

On ne dira jamais assez combien, au moment où - je le reconnais - tous les pouvoirs politiques ont fait un effort considérable pour construire une Europe qui soit vivante, cette même Europe a été totalement ignorée par nos chaînes de télévision et nos radios. Nous n'avons appris que les malheurs, que les faiblesses, que les incertitudes de nos voisins,

et jamais ce qui faisait leur force et leur grandeur ; nous n'avons jamais appris à nos enfants l'histoire de ce continent européen.

Le monopole de l'Etat - qu'il soit socialiste ou autre, qu'importe ! - peut laisser, enfin, la place à un service de qualité qui ne sera pas un monopole. Une ou deux chaînes ? Le problème n'est pas là. Seule la volonté commune pour aboutir à ce résultat est importante.

Le pouvoir, sans s'en rendre compte, a peut-être ouvert une porte, a provoqué un appel d'air. Il nous faudra nous battre pour empêcher qu'elle ne soit refermée. Or, depuis 1981, mes chers collègues, tel a toujours été le rôle de l'opposition à propos de la communication audiovisuelle. M. Pasqua rappelait à l'instant la proposition numéro 94 du programme du candidat socialiste à la présidence de la République : des radios privées soit, mais à l'intérieur du service public. Aujourd'hui, elles ne sont pas dans le service public. Vous êtes revenu en arrière et je vous en rends grâce, monsieur le secrétaire d'Etat, mais le rôle de l'opposition était aussi important à cet instant.

Nous avons également lutté - l'histoire, finalement, nous donnera raison - contre ce que vous avez appelé la renaissance des réseaux. Un jour, il existera des réseaux de radios privées, c'est une fatalité. De même nous sommes-nous battus à propos des groupes de presse, qui sont nécessaires. Ils ne sont pas injurieux ou contraires à un mouvement économique et il ne convient pas d'empêcher leur naissance. Il s'agit simplement de maintenir un certain nombre de règles et de rapports, de s'opposer aux pesanteurs. En lui-même, un groupe de presse n'est pas une mauvaise chose ; c'est l'usage qu'il fait de ses moyens qui peut être mauvais ; en lui-même, il constitue une force économique.

Voyez-vous, un puissant espace de libertés va se créer avec un service public qui pourrait être dominé par la culture, l'éducation, la recherche de la connaissance, bref par tout ce dont nous avons manqué depuis le début de la télévision. Alors, nous pourrions nous dire que nous entrons dans les temps modernes, ceux où le téléspectateur ne sera pas seulement un assujéti de la redevance tel qu'aurait pu le décrire, dans un de ses films, Charlie Chaplin, mais où il deviendra ce qu'il aurait dû toujours être : un citoyen face à l'image ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. Nous avons achevé la partie de la discussion générale relative à la politique dans le domaine de la communication audiovisuelle.

4

CANDIDATURES A UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter le Sénat à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président de l'Assemblée nationale une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

J'informe le Sénat que la commission des affaires économiques et du Plan m'a fait connaître qu'elle a procédé à la désignation des candidats qu'elle présente à cette commission mixte paritaire.

Cette liste a été affichée et la nomination des membres de cette commission mixte paritaire, aura lieu conformément à l'article 9 du règlement.

5

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 136, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan. (*Assentiment.*)

6

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Fernand Lefort, René Martin, Pierre Gamboa, Mmes Marie-Claude Beau-deau, Danielle Bidard-Reydet, MM. Jean-Luc Bécart, Serge Boucheny, Jacques Eberhard, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, Louis Minetti, Mme Monique Midy, M. Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Ivan Renar, Marcel Rosette, Guy Schmaus, Paul Souffrin, Camille Vallin, Hector Viron et Marcel Gargar, une proposition de loi portant extension aux bénéficiaires des lois n° 50-1027 du 22 août 1950 et n° 51-538 du 14 mai 1951 de l'ensemble des dispositions de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier entre soixante et soixante-cinq ans d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans et tendant à la création d'une commission d'étude sur la pathologie de la déportation du travail.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 142, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

7

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Adrien Gouteyron, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 133 et distribué.

J'ai reçu de M. Raymond Bouvier un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi modifié par l'Assemblée nationale, modifiant l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982 portant modification de certaines dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite et relative à la cessation d'activité des fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif et l'ordonnance n° 82-298 du 31 mars 1982 relative à la cessation progressive d'activité des agents titulaires des collectivités locales et de leurs établissements publics administratifs, ratifiées et modifiées par la loi n° 84-7 du 3 janvier 1984, modifiées par la loi n° 84-1050 du 30 novembre 1984 (n° 89, 1985-1986).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 134 et distribué.

J'ai reçu de M. André Bohl un rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail (n° 92, 1985-1986).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 135 et distribué.

J'ai reçu de M. Luc Dejoie un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs (n° 127, 1985-1986).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 137 et distribué.

J'ai reçu de M. François Collet un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, modifiant la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis (n° 123, 1985-1986).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 138 et distribué.

J'ai reçu de M. Charles Jolibois un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales (n° 113, 1985-1986).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 139 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean Arthuis un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence relatif au renouvellement des baux commerciaux, au crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (n° 114, 1985-1986).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 140 et distribué.

J'ai reçu de M. Jacques Genton un rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, autorisant la ratification du traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume du Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, la République française, l'Irlande, la République italienne, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats membres des Communautés européennes, et le Royaume d'Espagne et la République du Portugal relatif à l'adhésion à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique du Royaume d'Espagne et de la République du Portugal (n° 102, 1985-1986).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 143 et distribué.

J'ai reçu de M. Etienne Dailly, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux valeurs mobilières.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 144 et distribué.

8

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de MM. Germain Authié, président de la délégation de la commission, Jean Arthuis, Marc Bécam et Jean-Pierre Tizon, un rapport d'information fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale à la suite d'une mission effectuée les 2 et 3 octobre 1985 dans le territoire de Wallis-et-Futuna.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 141 et distribué.

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au jeudi 4 décembre 1985, à neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1986, adopté par l'Assemblée nationale (nos 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 1985-1986). (M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.)

Discussion générale (*suite*) :

Politique en matière de logement, d'urbanisme et de transports ;

Politique en matière de défense et de relations extérieures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale du projet de loi de finances pour 1986

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions de chacun des thèmes retenus pour la discussion générale du projet de loi de finances pour 1986, est fixé à la veille du jour prévu pour cette discussion à dix-huit heures.

Vote de la première partie de la loi de finances pour 1986

En application de l'article 59, premier alinéa, du règlement, il sera procédé à un scrutin public ordinaire lors du vote de la première partie du projet de loi de finances pour 1986.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-sept heures quinze.*)

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ-BOURGEOIS*

QUESTION ORALE

REMISE A LA PRESIDENCE DU SÉNAT
(Application des articles 76 et 78 du règlement)

*Conséquences à tirer de l'opération
« Forum des Industries et Techniques »*

735. - 4 décembre 1985. - **M. Pierre Laffitte** demande à **M. le ministre de la recherche et de la technologie** de tirer les conséquences de la réussite de l'opération F.I.T. (Forum des Industries et Techniques) organisée dans la grande halle de la Villette. Cette opération basée sur une conception très décentralisée, laissant à chaque organisme exposant la liberté d'imaginer une présentation autonome, va à l'encontre des thèses qui ont la faveur de la majorité des animateurs de la Villette. Ceux-ci s'orientent vers une muséologie théorique très ambitieuse considérant que les réalisations remarquables du palais de la Découverte sont dépassées. On peut craindre que les réalités industrielles ou scientifiques soient peu prises en compte par suite d'une volonté de novation excessive. Pour les premières années de fonctionnement, le principe adopté pour le F.I.T. à l'ensemble des présentations de la Villette serait moins coûteux pour le budget de l'Etat, plus motivant pour les organismes et la communauté scientifique et industrielle française, et de par la diversité de l'imagination créative qu'engendre la compétition, plus attrayante pour le public. Les économies de fonctionnement ainsi réalisées à la Villette permettraient de développer sur l'ensemble du territoire les nécessaires actions de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.